

n° 11
/2026-09



Longitudes



Monde-IHEDN-Auditeurs

Association internationale des auditeurs Monde de l'IHEDN

**Co-directeurs de publication
& co-rédacteur en chef**
Catherine Bouchet-Orphelin
& Pierre Vauterin

Monde-Ihedn Siège social
École militaire (Union-Ihedn)
1place Joffre
Paris SP 07
75700 Paris

Comité éditorial
Catherine Bouchet-Orphelin,
Pierre Millan, Jean-Mathieu
Rey, Pierre Vauterin.

Conception maquette/édition
Catherine Bouchet-Orphelin
& Isabelle Chanel



Tous droits réservés ©

Préfecture de Paris :
n° W751269972
INSS : 3098-0054
CPPAP : en cours
Parution trimestrielle plus
suppléments

Contact
monde.ihedn@gmail.com

Chers Auditeurs,
Dear Auditors,

Dans ce numéro, nous avons l'honneur et le plaisir d'accueillir une contribution de Aizawa Riho, chercheuse au NIDS (*National Institute for Defense Studies*), le prestigieux Institut national des études de défense du Japon. Cette première contribution, qui, nous l'espérons, sera suivie d'autres, fait suite aux échanges que nous entretenons depuis deux ans avec le NIDS. Aizawa Riho travaille avec Nishino Masami, responsable des relations internationales du NIDS, et auditeur de la session IHEDN SIAMO 2018.

De l'Angola aux Grands Lacs, de la Guinée Conakry au Brésil, du Moyen-Orient à l'Indo-Pacifique, la souveraineté se joue autant sur les territoires que dans les infrastructures, les chaînes de valeur, l'information et les rapports de force stratégiques. Les frontières, les ressources minières, les ports, les technologies, les données, les armements et les routes maritimes sont devenus des instruments de puissance. Les États cherchent moins l'isolement que la capacité à préserver leurs marges de décision avec des interdépendances choisies, des partenariats diversifiés et la capacité à dire non lorsque leurs intérêts fondamentaux sont en jeu.

Armando Laureano pointe les risques qui peuvent peser sur les élections angolaises de 2027, en particulier avec les influences

internes et étrangères susceptibles d'affecter la transparence, l'intégrité et l'indépendance du processus électoral.

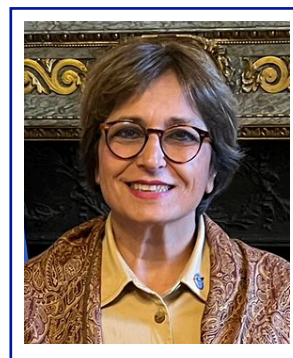
Clarita Costa Maia

analyse les insuffisances du cadre de gouvernance et de conformité (*compliance*) applicable aux entreprises stratégiques de défense au Brésil, notamment lors de leur rachat, de leur changement de contrôle ou de l'attribution de marchés publics.

David Kwizera analyse le rôle du principe de *l'uti possidetis juris* dans la prévention des conflits et la pacification de la région des Grands Lacs africains, à partir du cas de la république démocratique du Congo (RDC), du Rwanda et de la question des Banyamulenge.

Pour **Aïssatou Diallo**, au-delà de la simple exploitation du minerai de fer, le projet Simandou est un levier de transformation économique, sociale et structurelle de la Guinée Conakry.

Imen Chaanbi analyse le tout nouveau Pacte de La Mecque comme le possible point de départ d'une architecture de sécurité « Sud-Sud » reliant le Moyen-Orient, la mer Rouge



Isabelle Chanel
secrétaire générale & vice-présidente



Pierre Vauterin
vice-président
Head of Institutional Relations



Pierre Millan
Comité éditorial



Stéphane Volant
vice-président



Laurent Amelot
trésorier



et l'Afrique, et étudie ses conséquences pour les équilibres régionaux et l'influence des puissances occidentales.

Rambir Mann défend l'idée que le principal enjeu ne serait pas seulement de savoir si la Chine conquiert Taïwan, mais de comprendre comment une Chine renforcée pourrait ensuite utiliser sa puissance économique, maritime, technologique et informationnelle pour imposer progressivement une nouvelle hiérarchie en Indo-Pacifique.

Pour **Suman Sharma**, dans l'Indo-Pacifique, les infrastructures sont devenues simultanément des outils de développement (croissance, commerce, santé, énergie, connectivité), et des outils de puissance (influence, dépendance, accès stratégique, sécurité et compétitions entre États).

Aizawa Riho analyse la coopération militaire croissante entre la Chine et la Russie autour du Japon, et les difficultés que cette coopération pose à la stratégie de dissuasion japonaise et américano-japonaise.

In this issue, we have the honor and pleasure of featuring a contribution from Aizawa Riho, a researcher at NIDS (the National Institute for Defense Studies in Japan). This initial contribution, which we hope will be followed by others, stems from the ongoing dialogue we have maintained with NIDS for the past two years. Aizawa Riho works with Nishino Masami, the institute's Head of International Relations and an alumnus of the 2018 IHEDN SIAMO session.

From Angola to the Great Lakes, from Guinea to Brazil, and from the Middle East to the Indo-Pacific, sovereignty is contested

Kojima Machiko montre comment le Japon est progressivement passé d'une politique de forte retenue dans l'exportation d'armement, héritée de son image pacifiste d'après-guerre, à une politique permettant leur transfert, y compris d'armes létales, vers certains partenaires.

Farizal Mohd Razalli souligne que la Malaisie cherche à développer son industrie des terres rares tout en préservant son autonomie stratégique et sa souveraineté face à l'influence croissante des grandes puissances.

Do Thanh Hai analyse comment la sentence arbitrale de 2016 sur la mer de Chine du Sud a surtout permis de clarifier les droits maritimes au regard de la CNUDM, sans pour autant résoudre le rapport de force sur le terrain, où l'accès, la présence et la coercition restent déterminants.

Merci aux auditeurs qui ont partagé leurs analyses sur le monde dans ce numéro.

- - -

not only over territory but also within infrastructure, value chains, information flows, and strategic power dynamics. Borders, mineral resources, ports, technologies, data, weaponry, and maritime routes have all become instruments of power. States seek not isolation, but rather the ability to preserve their decision-making autonomy through deliberate interdependencies, diversified partnerships, and the capacity to say no when their fundamental interests are at stake.

Armindo Laureano highlights the risks facing Angola's 2027 elections, particularly regarding internal and foreign influences that



could affect the transparency, integrity, and independence of the electoral process.

Clarita Costa Maia analyzes the shortcomings of the governance and compliance framework applicable to strategic defense companies in Brazil, particularly during acquisitions, changes of control, or the awarding of public contracts.

David Kwizera examines the role of the *uti possidetis juris* principle in conflict prevention and peacebuilding within the African Great Lakes region, focusing on the Democratic Republic of the Congo (DRC), Rwanda, and the issue of the Banyamulenge.

Imen Chaanbi analyzes the newly established Mecca Pact as a potential starting point for a "South-South" security architecture linking the Middle East, the Red Sea, and Africa, while examining its implications for regional balances of power and the influence of Western powers.

For **Aïssatou Diallo**, the Simandou project represents more than just iron ore extraction; it is a driver of economic, social, and structural transformation for Guinea.

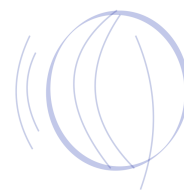
Rambir Mann argues that the central issue is not merely whether China conquers Taiwan, but rather understanding how an emboldened China might subsequently leverage its economic, maritime, technological, and informational power to gradually impose a new hierarchy in the Indo-Pacific.

Suman Sharma posits that, in the Indo-Pacific, infrastructure has simultaneously become a tool for development (driving growth, trade, health, energy, and connectivity) and a tool of power (shaping influence, dependency, strategic access, security, and inter-state competition).

We thank the Auditors who have shared their analyses of the global landscape in this issue.

Catherine Bouchet-Orphelin
Chairperson of Monde-Ihedn-Auditors





Sommaire / Content

From Angola

Armindo Laureano

Os perigos e influências externas no processo eleitoral angolano de 2027

Les dangers et les influences extérieures sur le processus électoral angolais de 2027

The dangers and external influences regarding the 2027 Angolan electoral process

.....6

From Brazil

Clarita Costa Maia

La conformité qui fait défaut dans les ventes d'entreprises de défense au Brésil

The Lack of Compliance in Brazilian Defense Company Sales

.....13

From Burundi

David Knizera

Souveraineté, frontières et sécurité dans la région des Grands Lacs : *Puti possidetis juris* comme outil de pacification face à l'instrumentalisation de la question Banyamulenge dans l'Est de la RDC

Sovereignty, Borders, and Security in the Great Lakes Region: *Uti Possidetis Juris* as a Tool for Pacification in the Face of the Instrumentalization of the Banyamulenge Issue in Eastern DRC

.....17

From France

Imen Chaanbi

Le Pacte de La Mecque : vers une nouvelle architecture de sécurité du Moyen-Orient à l'Afrique. Arabie saoudite, Turquie, Pakistan, BRICS et projection stratégique vers la Méditerranée, la mer Rouge et le Sahel

The Mecca Joint Defence Agreement: Towards a New Security Architecture Spanning the Middle East to Africa.

Saudi Arabia, Turkey, Pakistan, BRICS, and strategic projection into the Mediterranean, the Red Sea, and the Sahel

.....25

From Guinea Conakry

Aissatou Diallo

Simandou 2040 : bien plus qu'un projet minier, un levier de transformation pour la Guinée

Simandou 2040: far more than a mining project, a driver of transformation for Guinea

.....32

From India

Maj Gen Rambir Singh Mann,

After Taiwan: The New Geography of Coercion

L'après-Taïwan : la nouvelle géographie de la coercition

.....37

From India

Suman Sharma

Developing Indo-Pacific Infrastructure as Strategic Power

Le développement des infrastructures dans l'Indo-Pacifique : un levier de puissance stratégique

.....42

From Japan

Aizawa Riho

Repeated China-Russia Joint Bomber Flights toward Tokyo and the Challenges of Deterrence

Les vols conjoints répétés de bombardiers chinois et russes en direction de Tokyo et les défis de la dissuasion

.....51

Les articles sont classés par ordre alphabétique des pays d'auteurs.

Articles are listed in alphabetical order by author's country



Sommaire (suite) / Content (continued)

From Japan

Kojima Machiko

Normalisation de la politique japonaise d'exportation des armements

Normalization of Japan's Arms Export Policy
.....54

From Malaysia

Dr Farizal Mohd Razalli

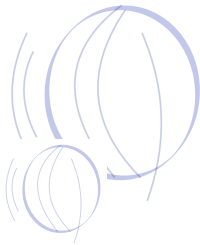
When a Value Chain Becomes a Security Chain: Malaysia's Rare Earths Dilemma

La sentence arbitrale sur la mer de Chine méridionale : droit, accès et contrôle dix ans plus tard
.....57

FROM OUR IHEDN AUDITORS AROUND THE WORLD

Nouvelles de la communauté internationale des auditeurs de l'IHEDN

.....69



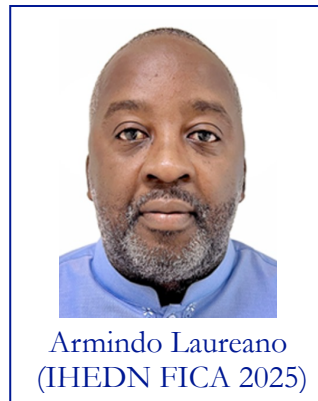
NB : cette revue présente des éléments communiqués principalement par des auditeurs des sessions, et n'engagent que leurs auteurs. Elle ne reflète en aucun cas la position de l'IHEDN et du MEAE (ministère de l'Europe et des Affaires étrangères) qui ne sauraient en aucun cas être tenus responsables des articles parus dans cette revue.

NOTE : this newsletter presents elements communicated mainly by auditors of former IHEDN sessions, and which only engage their authors. It does not in any way reflect the position of the IHEDN and the MEAE (Ministry -France- for Europe and Foreign Affairs) which can under no circumstances be held responsible for the articles published in this newsletter.



Os perigos e influências externas no processo eleitoral angolano de 2027

Armando Laureano, jornalista angolano
journaliste angolais, Angolan journalist

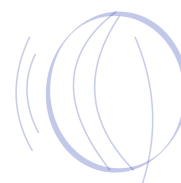


Angola realizará eleições em Agosto de 2027 com o MPLA ainda dominante mas com o seu apoio eleitoral consideravelmente reduzido, o partido que governa Angola desde 11 de Novembro de 1975 perde a cada eleição dez pontos percentuais. Nas últimas eleições, as de Agosto de 2022, O MPLA obteve 51, 17% dos votos nacionais e a UNITA, o maior partido da oposição, alcançou 43,95% dos votos, tendo vencido em Luanda, a capital do país e a maior praça eleitoral, bem como nas províncias do Zaire e de Cabinda. A disputa interna pela liderança do MPLA já começou, João Lourenço concorre à sua própria sucessão na liderança do partido, num processo cujo desfecho será desvendado no congresso de Dezembro próximo. O Presidente João Lourenço está impedido pela Constituição de concorrer à um terceiro mandato para o cargo de Presidente da República, sendo por isso importante dizer que nas próximas eleições teremos um novo Chefe de Estado, uma nova figura para governar Angola no período 2027-2032.

Existem entes ou entidades quer sejam nacionais ou estrangeiras cuja actuação ou “inacção” preocupam sempre. A INDRA é a empresa espanhola fornecedora das soluções tecnológicas nas últimas quatro eleições e já ganhou o concurso para garantir o mesmo serviço nas eleições de 2027. A INDRA tem sido contestada pelos partidos políticos da oposição e pela sociedade civil angolana por alegadamente “viciar os resultados” das eleições

em Angola, realizadas em 2008, 2012, 2017 e 2022. As contestações centram-se na falta de transparência do concurso público, na suspeita de manipulação e na desconfiança histórica sobre a lisura do processo eleitoral. Os partidos têm vindo a recorrer à Justiça, com providências cautelares junto do Tribunal Constitucional e processos no Tribunal da Relação de Luanda para tentar travar ou investigar a contratação da empresa espanhola. Alegam ainda que a centralização e a divulgação de dados através da INDRA beneficiam o MPLA (partido no poder), levantando dúvidas sobre a independência do processo.

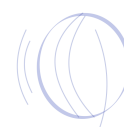
A desordem informativa e o negócio da desinformação em Angola são outras das preocupações para o processo eleitoral e já o foram nas eleições de 2022. Qual é o efeito da desinformação sobre as escolhas políticas dos cidadãos? Esta é a grande questão e temos de ir buscar respostas. A manipulação social e política é um grande problema em Angola, começando nas fontes oficiais e terminando nas redes sociais. Existe em Angola uma excessiva interferência do poder político na linha editorial dos órgãos de comunicação social públicos que além de ser perniciosa é também perigosa, condiciona a liberdade editorial, “asfixia” a liberdade de expressão e permite garantir uma agenda de poder com base nos conteúdos emitidos e os espaços de antena cedidos aos diferentes actores políticos. Tudo isso cria estados de opinião e para influenciar na



decisão final dos cidadãos. É comum as notícias que chegam praticamente prontas dos gabinetes de comunicação e são reproduzidas nas redacções. A pressão sobre os órgãos de comunicação social privados e independentes aumenta, sendo que a “desordem informativa” permite o surgimento de gabinetes de acção psicológica e “milícias digitais” criadas para atacar quem actua fora do controle ou que não esteja alinhado com a agenda. A desinformação é em Angola um negócio que rende, todos os dias surgem como cogumelos plataformas de comunicação digitais, mas elas não surgem de forma inocente ou desinteressada. São alimentadas e financiadas por máquinas com apoio técnico e humano que trabalham na disseminação de conteúdos editados e pagos mas sempre dentro de uma agenda política, económica, judicial e de grupos de interesses para influenciar e criar estados de opinião. Temos uma sociedade com acesso à informação mas muito desinformada, e onde quem diz estar a combater a desinformação é quem cria mecanismos e estruturas para o efeito. A Inteligência Artificial (IA) será outra das influências externas que teremos no próximo eleitoral que a falta de literacia mediática, de fact-checking e discurso de intolerância poderão ter muita influência na transparência do processo democrático.

Angola é um país onde potências mundiais como os EUA, A China e a Rússia têm interesses consolidados e vão procurar mantê-los independentemente de quem estiver no poder. O avanço do Corredor do Lobito financiado substancialmente pelos EUA e a União Europeia representaram e a visita do Presidente Biden à Angola em Dezembro de 2024, representam o maior marco da reaproximação de Luanda ao Ocidente nos últimos anos. Não devemos esquecer que o EUA foram o primeiro país a reconhecer publicamente os resultados das eleições de 2022 e fê-lo por via da sua embaixada em Luanda. Os

EUA têm estado a aumentar a sua cooperação militar com Angola e em entrevista concedida ao Novo Jornal de Angola, o Tenente- General John Brennan, Vice- Comandante do Comando dos Estados Unidos para África, disse que “O AFRICOM continuará a apoiar a segurança de Angola para que os angolanos possam beneficiar dos seus recursos soberanos”, acrescentando ainda que o seu país está a ajudar Angola a reforçar a sua vigilância marítima. A relação fria Luanda- Moscovo, inédita em mais de 50 anos de cooperação estratégica, tem alguns episódios que ajudam a perceber os caminhos do afastamento, como afirmou a jornalista angolana Luzia Moniz. Luanda deixou de participar al mais alto nível nas cimeiras Rússia- Africa e a demora de 12 meses por parte de Moscovo em nomear um embaixador para Luanda pode ser vista como uma mensagem de desconforto estratégico diante do “alinhamento ocidental” de João Lourenço. A reactivação da Casa Russa em Angola constitui um sinal claro de que Moscovo pretende reforçar a sua presença no nosso país por incremento da sua diplomacia pública. A Rússia percebeu que nesta nova realidade existe uma Angola multipolar que gere soberanamente os seus interesses entre o Ocidente e o Leste. A Rússia quer recuperar espaço e influência na relação com Angola e isso passa por estar atenta e focada nos processos sociais, económicos e políticos no nosso país e os processos eleitorais não ficam de fora, sobretudo tratando- se de eleições que vão trazer uma nova liderança. A China não fica de fora, é o maior credor do Estado angolano e apresenta- se como um importante parceiro para o desenvolvimento e industrialização de Angola. O stock acumulado de investimento chinês em Angola ultrapassa os 25 mil milhões de dólares e o país asiático absorve mais de 40% das exportações angolanas. A Huawei inaugurou um parque tecnológico de 32.000 metros quadrados em Luanda, com um Memorando de Entendimento para formar mais de 1.500 jovens angolanos em tecnologias de informação





e comunicação. Nos últimos anos a China tem investido muito em inteligência artificial, economia digital, energias renováveis, produção industrial, processamento de minerais, fabrico de componentes electrónicos e automóveis, também inaugurou uma das mais modernas, completas e sofisticadas embaixadas em Luanda, uma demonstração da sua estratégia para

manter a sua influência em Angola. Portanto, temos aqui três países que acompanham atentamente a vida política angolana, têm interesses económicos no país e certamente procurarão ser influentes “actores externos” no processo eleitoral de Angola, sobretudo no de 2027.■

Les dangers et les influences extérieures sur le processus électoral angolais de 2027

L'Angola organisera des élections en août 2027 ; le MPLA y restera dominant, bien que son soutien électoral ait considérablement diminué. Le parti, au pouvoir en Angola depuis le 11 novembre 1975, perd dix points de pourcentage à chaque scrutin. Lors des dernières élections, celles d'août 2022, le MPLA a recueilli 51,17 % des suffrages nationaux, tandis que l'UNITA, principal parti d'opposition, a obtenu 43,95 % des voix, s'imposant à Luanda — capitale du pays et plus importante circonscription électorale — ainsi que dans les provinces du Zaïre et de Cabinda. La lutte interne pour la direction du MPLA a déjà commencé : João Lourenço brigue sa propre succession à la tête du parti, un processus dont l'issue sera révélée lors du congrès de décembre prochain. La Constitution empêchant le président João Lourenço de briguer un troisième mandat à la présidence de la République, il est important de noter que le prochain scrutin verra l'arrivée d'un nouveau chef de l'État, une nouvelle figure appelée à gouverner l'Angola pour la période 2027-2032.

Il existe des acteurs ou des entités, qu'ils soient nationaux ou étrangers, dont les actions — ou l'inaction — suscitent constamment des inquiétudes. INDRA est l'entreprise espagnole qui a fourni les

solutions technologiques lors des quatre dernières élections et a déjà remporté l'appel d'offres pour assurer le même service lors des élections de 2027. INDRA a été contestée par les partis politiques d'opposition et la société civile angolaise, qui l'accusent d'avoir « faussé les résultats » des élections organisées en Angola en 2008, 2012, 2017 et 2022. Ces contestations portent notamment sur le manque de transparence de l'appel d'offres, les soupçons de manipulation et une méfiance historique quant à l'intégrité du processus électoral. Les partis ont multiplié les recours en justice, déposant des demandes de mesures conservatoires auprès de la Cour constitutionnelle et engageant des procédures devant la Cour d'appel de Luanda pour tenter de bloquer le contrat avec l'entreprise espagnole ou d'enquêter à ce sujet. Ils soutiennent également que la centralisation et la diffusion des données par INDRA favorisent le MPLA (parti au pouvoir), ce qui suscite des doutes quant à l'indépendance du processus.

Le désordre informationnel et le marché de la désinformation en Angola constituent d'autres préoccupations majeures pour le processus électoral, comme ce fut déjà le cas lors des élections de 2022. Quel est l'impact de la désinformation sur les choix

politiques des citoyens ? C'est là une question cruciale à laquelle il convient de trouver des réponses. La manipulation sociale et politique représente un problème majeur en Angola, touchant aussi bien les sources officielles que les réseaux sociaux. Il existe dans le pays une ingérence excessive du pouvoir politique dans la ligne éditoriale des médias publics ; cette pratique, outre qu'elle est pernicieuse, s'avère dangereuse : elle entrave la liberté éditoriale, « étouffe » la liberté d'expression et permet d'imposer un agenda politique via les contenus diffusés et le temps d'antenne accordé aux différents acteurs politiques. Tout cela façonne l'opinion publique dans le but d'influencer la décision finale des citoyens. Il est fréquent que des informations arrivent quasi prêtes à l'emploi depuis les services de communication pour être ensuite reprises telles quelles par les rédactions. La pression sur les médias privés et indépendants s'intensifie ; le « désordre informationnel » favorise l'émergence de cellules de guerre psychologique et de « milices numériques » créées pour s'en prendre à ceux qui échappent au contrôle ou qui ne s'alignent pas sur l'agenda établi. En Angola, la désinformation est une activité lucrative : des plateformes numériques d'information prolifèrent chaque jour, mais leur apparition n'est ni innocente ni désintéressée. Elles sont alimentées et financées par des structures disposant de moyens techniques et humains, œuvrant à la diffusion de contenus élaborés et rémunérés ; ces contenus servent systématiquement des agendas politiques, économiques ou judiciaires, ainsi que les intérêts de groupes cherchant à influencer l'opinion publique. Nous avons affaire à une société qui a accès à l'information mais qui est largement désinformée, et où ceux qui prétendent combattre la désinformation sont précisément ceux qui mettent en place les

mécanismes et les structures pour la générer. L'intelligence artificielle (IA) constituera un autre facteur d'influence extérieure lors du prochain cycle électoral ; conjuguée au manque de culture médiatique, à l'absence de vérification des faits et à la montée de l'intolérance, elle risque d'affecter considérablement la transparence du processus démocratique.

L'Angola est un pays où des puissances mondiales telles que les États-Unis, la Chine et la Russie ont des intérêts bien établis et cherchent à les préserver, quelle que soit la personne au pouvoir. L'avancement du projet du corridor de Lobito — financé en grande partie par les États-Unis et l'Union européenne — ainsi que la visite du président Biden en Angola en décembre 2024, constituent les jalons les plus marquants du rapprochement entre Luanda et l'Occident ces dernières années. Il ne faut pas oublier que les États-Unis ont été le premier pays à reconnaître publiquement les résultats des élections de 2022, par l'intermédiaire de leur ambassade à Luanda. Les États-Unis renforcent leur coopération militaire avec l'Angola ; dans une interview accordée au *Novo Jornal de Angola*, le lieutenant-général John Brennan, commandant adjoint du Commandement des États-Unis pour l'Afrique (AFRICOM), a déclaré : « L'AFRICOM continuera de soutenir la sécurité de l'Angola afin que les Angolais puissent tirer parti de leurs ressources souveraines », ajoutant que son pays aide l'Angola à renforcer sa surveillance maritime. Le refroidissement des relations entre Luanda et Moscou — une situation inédite en plus de cinquante ans de coopération stratégique — s'explique par certains épisodes qui éclairent ce processus d'éloignement, comme l'a souligné la journaliste angolaise Luzia Moniz. Luanda a cessé de participer au plus

haut niveau aux sommets Russie-Afrique, et le délai de douze mois mis par Moscou pour nommer un ambassadeur à Luanda peut être interprété comme un signe de malaise stratégique face à l'« alignement occidental » de João Lourenço. La réouverture de la « Maison de la Russie » en Angola témoigne clairement de la volonté de Moscou de renforcer sa présence dans le pays en intensifiant sa diplomatie publique. La Russie a pris conscience de cette nouvelle réalité : celle d'un Angola multipolaire qui gère souverainement ses intérêts entre l'Occident et l'Est. La Russie cherche à regagner du terrain et de l'influence dans ses relations avec l'Angola ; cela implique de rester attentive et concentrée sur les dynamiques sociales, économiques et politiques du pays, y compris les processus électoraux, en particulier ceux qui doivent déboucher sur une nouvelle direction politique. La Chine n'est pas en reste : elle est le principal créancier de l'État angolais et s'affirme comme un partenaire majeur pour le développement et l'industrialisation de l'Angola. Le stock cumulé d'investissements chinois en Angola dépasse

les 25 milliards de dollars, et le pays asiatique absorbe plus de 40 % des exportations angolaises. Huawei a inauguré un parc technologique de 32 000 mètres carrés à Luanda, assorti d'un protocole d'accord visant à former plus de 1 500 jeunes Angolais aux technologies de l'information et de la communication. Ces dernières années, la Chine a massivement investi dans l'intelligence artificielle, l'économie numérique, les énergies renouvelables, la production industrielle, la transformation des minerais ainsi que la fabrication de composants électroniques et d'automobiles ; elle a également inauguré à Luanda l'une de ses ambassades les plus modernes, complètes et sophistiquées, témoignant ainsi de sa stratégie visant à maintenir son influence en Angola. Nous avons donc affaire à trois pays qui suivent de près la vie politique angolaise, y détiennent des intérêts économiques et chercheront assurément à jouer le rôle d'« acteurs extérieurs » influents dans le processus électoral angolais, notamment en vue de l'échéance de 2027.■

The dangers and external influences regarding the 2027 Angolan electoral process

AAngola will hold elections in August 2027 with the MPLA still dominant but with its electoral support considerably reduced; the party that has governed Angola since November 11, 1975, loses ten percentage points with each election. In the last elections—those of August 2022—the MPLA secured 51.17% of the national vote, while UNITA, the largest opposition party, achieved 43.95%, winning in Luanda (the country's capital and largest electoral battleground) as well as in the provinces of

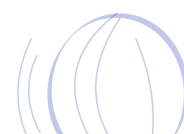
Zaire and Cabinda. The internal contest for the MPLA leadership has already begun; João Lourenço is running to succeed himself as party leader, in a process the outcome of which will be revealed at the upcoming congress in December. President João Lourenço is barred by the Constitution from running for a third term as President of the Republic; it is therefore important to note that we will have a new Head of State—a new figure to govern Angola—for the 2027–2032 period.

There are entities—whether domestic or foreign—whose actions or "inaction" are a constant source of concern. INDRA is the Spanish company that has provided technological solutions for the last four elections and has already won the contract to deliver the same service for the 2027 elections. INDRA has faced criticism from opposition political parties and Angolan civil society for allegedly "rigging the results" of elections held in Angola in 2008, 2012, 2017, and 2022. These objections center on the lack of transparency in the public tender process, suspicions of manipulation, and long-standing mistrust regarding the integrity of the electoral process. Parties have sought legal recourse—filing injunctions with the Constitutional Court and lawsuits with the Luanda Court of Appeal—in an attempt to block or investigate the hiring of the Spanish firm. They further allege that the centralization and dissemination of data via INDRA benefit the MPLA (the ruling party), raising doubts about the process's independence.

Information disorder and the business of disinformation in Angola are additional concerns regarding the electoral process—issues that were already present during the 2022 elections. What impact does disinformation have on citizens' political choices? This is the crucial question that requires an answer. Social and political manipulation is a major problem in Angola, extending from official sources to social media. There is excessive political interference in the editorial policies of public media outlets; this is not only pernicious but also dangerous, as it constrains editorial freedom, "stifles" freedom of expression,

and enables the promotion of a political agenda through broadcast content and the airtime allocated to various political actors. All of this shapes public opinion and influences citizens' final decisions. It is common for news stories to arrive virtually ready-made from press offices and simply be reproduced in newsrooms. Pressure on private, independent media outlets is mounting; "information disorder" has paved the way for psychological operations units and "digital militias" designed to attack those operating outside of state control or those not aligned with the prevailing agenda. Disinformation has become a lucrative business in Angola; digital media platforms are springing up like mushrooms, yet their emergence is neither innocent nor disinterested. They are fueled and funded by operations—backed by technical and human resources—that disseminate paid, curated content designed to shape public opinion and serve political, economic, judicial, and special-interest agendas. We find ourselves in a society that has access to information yet remains deeply misinformed—a landscape where the very actors claiming to combat disinformation are the ones creating the mechanisms and structures that generate it. Artificial Intelligence (AI) will be another external factor in the upcoming election cycle; combined with a lack of media literacy and fact-checking, as well as the prevalence of intolerant rhetoric, it could significantly impact the transparency of the democratic process.

Angola is a country where global powers such as the US, China, and Russia have established interests and will seek to maintain them regardless of who holds power. The progress



of the Lobito Corridor—substantially funded by the US and the European Union—and President Biden's visit to Angola in December 2024 represent the most significant milestones in Luanda's rapprochement with the West in recent years. It is worth noting that the US was the first country to publicly recognize the results of the 2022 elections, doing so through its embassy in Luanda. The US has been increasing its military cooperation with Angola; in an interview with *Novo Jornal de Angola*, Lieutenant General John Brennan, Deputy Commander of U.S. Africa Command (AFRICOM), stated that "AFRICOM will continue to support Angola's security so that Angolans can benefit from their sovereign resources," adding that his country is helping Angola strengthen its maritime surveillance. The cooling of relations between Luanda and Moscow—unprecedented in over 50 years of strategic cooperation—includes episodes that help explain the drift apart, as noted by Angolan journalist Luzia Moniz. Luanda has ceased participating at the highest level in Russia-Africa summits, and Moscow's 12-month delay in appointing an ambassador to Luanda can be seen as a signal of strategic unease regarding João Lourenço's "Western alignment." The reopening of the Russian House in Angola is a clear sign that Moscow intends to strengthen its presence in the country by boosting its public diplomacy. Russia has realized that, in this new reality,

there is a multipolar Angola that sovereignly manages its interests between the West and the East. Russia seeks to regain ground and influence in its relationship with Angola, a goal that requires staying attentive to and focused on the country's social, economic, and political processes—including elections, particularly those that will usher in new leadership. China is also a key player; it is the Angolan state's largest creditor and positions itself as a vital partner in the country's development and industrialization. The accumulated stock of Chinese investment in Angola exceeds \$25 billion, and the Asian nation absorbs more than 40% of Angola's exports. Huawei has inaugurated a 32,000-square-meter technology park in Luanda, accompanied by a Memorandum of Understanding to train over 1,500 young Angolans in information and communication technologies. In recent years, China has invested heavily in artificial intelligence, the digital economy, renewable energy, industrial production, mineral processing, and the manufacturing of electronic components and automobiles; it also opened one of the most modern, comprehensive, and sophisticated embassies in Luanda—a clear demonstration of its strategy to maintain influence in the country. Thus, we have three nations that closely monitor Angolan politics, hold economic interests in the country, and will certainly seek to act as influential "external players" in Angola's electoral process, especially regarding the 2027 elections.■



La conformité qui fait défaut dans les ventes d'entreprises de défense au Brésil

Clarita Costa Maia, consultante législative au Sénat fédéral brésilien, Docteure en droit international (USP)

Clarita Costa Maia — Legislative Consultant to the Brazilian Federal Senate, PhD in International Law (USP)



Clarita Costa Maia
IHEDN SIAL 2015

Fin août 2026, les actionnaires de contrôle de JBS, via le family office Globe Investimentos (groupe J&F), ont acquis 100 % de Nova AVB, holding qui contrôle Avibras Aeroespacial — fabricant du système ASTROS et doyenne de l'industrie de l'armement brésilienne, présente depuis 1961. L'opération, notifiée au CADE (Autorité antitrust du Brésil), ouvre, par la puissance financière du groupe, une perspective concrète de redressement industriel et de continuité pour ce patrimoine technologique de la Base Industrielle de Défense (BID).

Il n'en demeure pas moins que des opérations de cette nature, par lesquelles de grands conglomérats privés accèdent au contrôle d'entreprises stratégiques de défense, appellent un standard de gouvernance et de compliance plus rigoureux que celui exigé d'une société ordinaire. La raison en est structurelle : les entreprises de défense produisent des biens à usage dual, exploitent des technologies sensibles et dépendent de marchés publics de grande envergure ainsi que de décisions relevant du pouvoir exécutif, ce qui engendre deux risques.

Le premier est la captation par le conseil d'administration : si l'actionnaire de contrôle détient la majorité des voix, les décisions relatives au transfert de technologie, aux coentreprises (joint ventures) et aux désinvestissements peuvent servir des intérêts privés plutôt que l'intérêt national. La cession de Petroflex au groupe allemand Lanxess, laquelle entraîna l'interruption de la production de propergol solide pour fusées au Brésil, demeure l'exemple le plus fréquemment cité de dénationalisation technologique résultant d'un changement de contrôle actionnarial.

Le risque symétrique à celui de la captation par un actionnaire de contrôle national réside dans la dénationalisation par un contrôle étranger dépourvu d'un examen équivalent. La cession d'AKAER Engenharia, qui occupe une place centrale dans des programmes d'État tels que le chasseur Gripen, l'avion de transport KC-390 et la modernisation du véhicule blindé Cascavel — au Groupe EDGE, conglomérat public de défense des Émirats arabes unis, illustre ce risque. Il ne s'agit toutefois pas d'un épisode isolé : antérieurement, Condor et SIATT étaient déjà passées sous le contrôle du

même groupe émirati, sans que le ministère de la Défense n'ait été véritablement associé au processus.

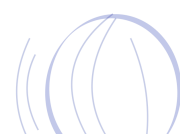
Ce constat révèle une même lacune structurelle de gouvernance : il manque à l'État brésilien un cadre normatif clair, connu et effectivement appliqué par les organes compétents, permettant d'apprécier, au cas par cas, les risques et les bénéfices de l'entrée de capitaux privés dans les entreprises stratégiques de défense.

Le second risque est la captation par l'orientation des marchés publics : appels d'offres, dispenses de mise en concurrence et politiques de compensation industrielle (offset) déterminés par la proximité politique, et non par des critères techniques, de prix ou de qualité.

Le Brésil ne part pas de rien. La loi n° 12.846/2013 (anticorruption), réglementée par le décret n° 11.129/2022, engage la responsabilité objective des personnes morales et consacre les programmes d'intégrité comme atténuante et condition pour contracter avec l'État. La loi n° 6.404/1976 (art. 153-159) impose aux dirigeants diligence et loyauté, interdisant tout avantage à l'actionnaire de contrôle au détriment de la société — fondement pour engager la responsabilité des administrateurs « capturés ». La loi n° 12.598/2012 institue l'Entreprise Stratégique de Défense (EED), exigeant siège social au Brésil et contrôle actionnarial garanti à des nationaux — participation étrangère admise, contrôle étranger non ; la loi n° 14.459/2022 a renforcé ce régime pour éviter que l'Union soit prise au dépourvu lors de fusions ou changements de capital d'une EED. Les marchés publics de défense sont encadrés par

la loi n° 14.133/2021 et par le régime spécial de la loi n° 12.598/2012. Quant à la CVM (Commission des valeurs mobilières et de la Bourse du Brésil), elle exige déjà des sociétés cotées des politiques relatives aux parties liées et la divulgation des conflits d'intérêts, applicables également aux actionnaires de contrôle indirects, tels que les family offices.

Malgré ce cadre normatif, la législation pourrait néanmoins progresser sur des points précis. Premièrement, l'instauration d'une conformité ~~compliance~~ obligatoire et sectorielle pour les entreprises stratégiques de défense assortie de comités d'audit indépendants et de canaux de signalement. Les exigences de la loi n° 12.846/2013 demeurent en effet génériques et ne sont pas conçues pour le risque spécifique de captation technologique ou géopolitique. Deuxièmement, une transparence active et préalable en cas de changement de contrôle, dès lors que l'examen du CADE est de nature concurrentielle et n'aborde pas la question de la sécurité nationale. Troisièmement, l'adoption de règles plus claires en matière de lobbying et de conflit d'intérêts au sein du pouvoir exécutif dans les marchés publics de défense, incluant une période de quarantaine pour les autorités et militaires rejoignant des fournisseurs, le « pantouflage », aujourd'hui traité de manière incomplète par la loi n° 12.813/2013. Enfin, un contrôle continu du maintien du contrôle national dans la durée, y compris à travers des structures indirectes telles que les pactes d'actionnaires ou les obligations convertibles susceptibles de dissimuler un transfert de contrôle sans que l'EED ne perde formellement sa qualification, zone grise déjà relevée par la doctrine spécialisée relative à la loi n° 12.598/2012.■



The Lack of Compliance in Brazilian Defense Company Sales

In late August 2026, JBS's controlling shareholders—through the family office Globe Investimentos (J&F Group)—acquired 100% of Nova AVB. This holding company controls Avibras Aeroespacial, the manufacturer of the ASTROS system and a veteran of the Brazilian arms industry, active since 1961. The transaction, which has been notified to CADE (Brazil's antitrust authority), leverages the group's financial strength to create a concrete prospect for industrial recovery and continuity for this technological asset within the Defense Industrial Base (BID).

Nevertheless, transactions of this nature—whereby large private conglomerates gain control of strategic defense companies—demand higher standards of governance and compliance than those required of ordinary corporations. The reason is structural: defense companies produce dual-use goods, utilize sensitive technologies, and rely on large-scale government contracts and executive power-branch decisions, creating two distinct risks.

The first is the capture by the board of directors: if the controlling shareholder holds a majority of the votes, decisions regarding technology transfers, joint ventures, and divestments may serve private interests rather than the national interest. The sale of Petroflex to the German group Lanxess—which led to the cessation of solid rocket propellant production in Brazil—remains the most frequently cited example of technological denationalization resulting from a change in shareholding control.

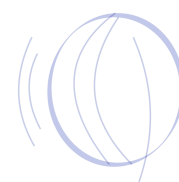
The risk symmetrical to capture by a domestic controlling shareholder is denationalization through foreign control lacking equivalent scrutiny. The sale of AKAER Engenharia—a company playing a central role in state programs

such as the Gripen fighter jet, the KC-390 transport aircraft, and the modernization of the Cascavel armored vehicle—to EDGE Group, a state-owned defense conglomerate from the United Arab Emirates, illustrates this risk. However, this is not an isolated incident: previously, Condor and SIATT had already come under the control of the same Emirati group, without the Ministry of Defense being meaningfully involved in the process.

This situation reveals a recurring structural governance gap: the Brazilian state lacks a clear regulatory framework—one that is well-known and effectively enforced by the relevant authorities—to assess, on a case-by-case basis, the risks and benefits of private capital entering strategic defense companies.

A second risk involves the "capture" through the direction of public procurement: tenders, exemptions from competitive bidding, and industrial offset policies driven by political proximity rather than technical, price, or quality criteria.

Brazil is not starting from scratch. Law No. 12.846/2013 (the Anti-Corruption Law), regulated by Decree No. 11.129/2022, establishes strict liability for legal entities and enshrines integrity programs as both a mitigating factor and a prerequisite for contracting with the state. Law No. 6.404/1976 (Arts. 153–159) imposes duties of diligence and loyalty on executives, prohibiting any benefit to the controlling shareholder at the company's expense—providing a legal basis for holding "captured" directors liable. Law No. 12.598/2012 establishes the "Strategic Defense Company" (EED) designation, requiring the company to be headquartered in Brazil and ensuring shareholder control remains in the



hands of nationals—permitting foreign equity participation but prohibiting foreign control. Law No. 14.459/2022 strengthened this regime to prevent the Union from being caught off guard during mergers or capital structure changes involving a Strategic Defense Company (EED). Defense procurement is governed by Law No. 14.133/2021 and the special regime established by Law No. 12.598/2012. As for the CVM (Securities and Exchange Commission of Brazil), it already requires listed companies to maintain policies regarding related-party transactions and the disclosure of conflicts of interest—requirements that also apply to indirect controlling shareholders, such as family offices.

Despite this regulatory framework, legislation could still be improved in specific areas. First, the introduction of mandatory, sector-specific compliance requirements for strategic defense companies, accompanied by independent audit committees and whistleblowing channels; the requirements of Law No. 12.846/2013 remain

generic and are not designed to address the specific risks of technological or geopolitical capture. Second, a requirement for proactive, advanced transparency regarding changes of control—given that the review conducted by CADE focuses on competition issues and does not address national security concerns. Third, the adoption of clearer rules governing lobbying and conflicts of interest within the executive branch regarding defense procurement, including a "cooling-off" period for officials and military personnel moving to private-sector suppliers—a practice known as the "revolving door" that is currently only partially addressed by Law No. 12.813/2013. Finally, continuous monitoring to ensure the preservation of national control over time, including scrutiny of indirect structures—such as shareholders' agreements or convertible bonds—that could mask a transfer of control without the company formally losing its status as a Strategic Defense Company (EED); this "gray area" has already been highlighted by legal experts analyzing Law No. 12.598/2012.■



Souveraineté, frontières et sécurité dans la région des Grands Lacs : l'*uti possidetis juris* comme outil de pacification face à l'instrumentalisation de la question Banyamulenge dans l'Est de la RDC



David Kwizera
IHEDN FICA 2025

Dr David Kwizera, professeur de droit à l'université du Burundi, chef du département de droit à la faculté des sciences politiques et juridiques

Dr. David Kwizera, Professor of Law at the University of Burundi, Head of the Law Department, Faculty of Political Science and Law

Introduction

La frontière entre la RDC et le Rwanda sépare deux souverainetés internationales. Elle traverse un espace humain marqué par des migrations anciennes, des solidarités familiales, des langues communes, des identités croisées et une histoire politique profondément imbriquée. C'est dans cet espace que s'inscrit la question des « Banyamulenge ».

Depuis plusieurs décennies, cette communauté congolaise tutsi du Sud-Kivu se trouve prise dans une équation particulièrement dangereuse :

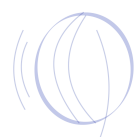
- être Congolais tout en étant perçu, par certains discours politiques, comme « Rwandais » ;
- appartenir à une communauté ayant des liens historiques avec le Rwanda tout en revendiquant son appartenance pleine et entière à la R.D.C ;
- demander protection à l'État congolais tout en étant parfois accusée d'être la porte d'entrée des intérêts rwandais au Congo.

Cette contradiction identitaire est progressivement

devenue une question de sécurité, de nationalité, de territoire et, finalement, de droit international.

La résurgence du M23 en 2021 a profondément aggravé cette situation. En 2025, l'offensive du mouvement a conduit à la prise de Goma et de Bukavu, avant que la dynamique militaire ne s'étende vers le Sud-Kivu. Les accusations portées contre le Rwanda pour son soutien au M23, que Kigali conteste, ont transformé le conflit congolais en une crise régionale à dimension internationale. Le Conseil de sécurité, l'Union africaine, les États-Unis, le Qatar et plusieurs organisations régionales ont multiplié les initiatives diplomatiques.

L'accord de paix signé entre la RDC et le Rwanda à Washington le 27 juin 2025 a constitué une étape importante dans cette recherche de paix. Pourtant, la signature d'un accord n'a pas immédiatement fait taire les armes. Les combats se sont poursuivis, tandis que le M23, qui n'était pas partie à l'accord bilatéral RDC-Rwanda, poursuivait parallèlement des négociations avec Kinshasa sous médiation qatarie.



La situation demeure fragile en 2026. Les affrontements se poursuivent dans plusieurs zones de l'Est congolais, tandis que les mécanismes de surveillance et de mise en œuvre des cessez-le-feu cherchent encore à produire des effets concrets. En août 2026, des rapports faisaient encore état de combats dans le Sud-Kivu et d'opérations attribuées au M23 et aux forces rwandaises, tandis que les mécanismes de vérification du cessez-le-feu étaient progressivement déployés.

Dans ce contexte, une question mérite d'être posée : le principe de *l'uti possidetis juris*, qui a permis de protéger l'intangibilité des frontières africaines, peut-il également contribuer à protéger les populations qui vivent à l'intérieur de ces frontières ?

L'*uti possidetis juris* a été consacré dans le contexte africain précisément pour éviter que les frontières nouvellement indépendantes ne soient continuellement contestées. Mais une frontière juridiquement stable ne garantit pas automatiquement une société politiquement stable. C'est précisément ici que se situe le paradoxe des Grands Lacs : le droit international a largement réussi à empêcher la remise en cause systématique des frontières, mais il n'a pas toujours réussi à empêcher que les populations vivant à l'intérieur de ces frontières soient transformées en objets de suspicion, d'exclusion ou de manipulation politique.

Dans cet article, nous analyserons donc l'*uti possidetis juris* non seulement comme une règle de délimitation territoriale, mais comme un possible instrument de pacification.

L'*uti possidetis juris* : Un principe né de la nécessité de stabiliser les États nouveaux

L'*uti possidetis juris* signifie, dans son sens classique, que les nouveaux États conservent les limites territoriales qui existaient au

moment de leur accession à l'indépendance. Le principe est ancien, mais son importance contemporaine est particulièrement liée aux processus de décolonisation.

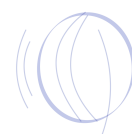
L'Organisation de l'unité africaine a progressivement consacré le principe du respect des frontières héritées de l'indépendance. Cette logique est aujourd'hui inscrite dans l'Acte constitutif de l'Union africaine. Le principe ne prétend donc pas que les frontières coloniales étaient historiquement justes. Il affirme plutôt qu'une frontière imparfaite vaut mieux, pour la paix internationale, qu'une frontière constamment contestée. Cette distinction est fondamentale pour comprendre la situation entre la RDC et le Rwanda.

➔ La frontière RDC–Rwanda : stabilité juridique et mobilité des populations

La frontière entre la RDC et le Rwanda constitue une illustration particulièrement significative du paradoxe de l'*uti possidetis*. Les populations de cette région n'ont pas été créées par la frontière. Certaines existaient avant elle. D'autres ont circulé au cours des périodes précoloniale, coloniale et postcoloniale. La colonisation a cependant progressivement transformé les espaces de mobilité en territoires administratifs distincts. À l'indépendance, ces territoires sont devenus ceux de deux États souverains.

Le principe de l'*uti possidetis* signifie donc qu'il n'est pas juridiquement possible de considérer qu'une région congolaise devient rwandaise simplement parce qu'une population qui y vit entretient des liens ethniques ou historiques avec le Rwanda.

C'est là une distinction essentielle : l'identité d'une population ne détermine pas, à elle seule, la souveraineté territoriale d'un État.



Un groupe ethnique peut être transfrontalier sans que le territoire sur lequel il vit soit lui-même transfrontalier au sens de la souveraineté. Ainsi, l'existence d'une communauté rwandophone au Congo ne remet pas en cause, en soi, l'intégrité territoriale congolaise.

L'uti possidetis protège précisément cette distinction. Il dit, en substance « les frontières appartiennent aux États ; les populations appartiennent à des communautés humaines dont les identités peuvent dépasser les frontières ».

Cette distinction aurait dû être une source de paix. Elle est devenue, dans la région des Grands Lacs, une source de tension lorsque la question de l'identité a été transformée en question de loyauté nationale.

- ➔ Les Banyamulenge : quand l'identité devient une question de citoyenneté

Les Banyamulenge sont généralement décrits comme une communauté congolaise « tutsi » principalement établie dans les hauts plateaux du Sud-Kivu. Leur présence dans cette région remonte à plusieurs générations et leur histoire est intimement liée aux mouvements de populations de la région des Grands Lacs.

Mais leur histoire ne peut être réduite à une simple équation : les Banyamulenge sont des Rwandais installés au Congo. Une telle formulation efface précisément la complexité historique et juridique du problème.

La question fondamentale n'est pas seulement de savoir d'où sont venus les ancêtres d'une population. Elle est de savoir : quelle est sa nationalité aujourd'hui ?

Et surtout : l'État dont elle est ressortissante lui garantit-il effectivement les droits attachés à cette nationalité ? C'est ici que la question banyamulenge rejoint directement celle de *l'uti possidetis juris*.

Dans cette logique, l'article 10 de la constitution congolaise vient affirmer l'appartenance des banyamulenge à la RDC car elle prévoit que : « Est Congolais d'origine, toute personne appartenant aux groupes ethniques dont les personnes et le territoire constituaient ce qui est devenu le Congo à l'indépendance ».

De la citoyenneté à la militarisation : l'instrumentalisation de la question banyamulenge

- ➔ La communauté des Banyamulenge : une qualification identitaire ambivalente

C'est à ce stade que le problème devient particulièrement dangereux. Lorsque l'appartenance d'une communauté à la nation est contestée, cette communauté peut progressivement être présentée comme une menace intérieure.

La logique devient alors : les Banyamulenge sont des Tutsi rwandais, alliés du Rwanda, qui présentent une menace pour la sécurité nationale.

Cette chaîne de raisonnement est juridiquement et politiquement extrêmement dangereuse parce qu'elle efface les distinctions entre : une communauté ethnique, des citoyens congolais, un État étranger, un mouvement armé et une intervention militaire étrangère.

La situation contemporaine illustre parfaitement cette difficulté : Le M23 est un mouvement armé congolais à dominante tutsi, mais il ne peut juridiquement être assimilé à l'ensemble des Banyamulenge. De même, les Banyamulenge ne peuvent être collectivement assimilés au M23.



- ➔ De la protection des frontières à la protection des personnes : L'*uti possidetis* face au risque de modification territoriale par la force

Le droit international contemporain repose sur une idée fondamentale : l'acquisition territoriale par la force ne peut devenir une source légitime de souveraineté.

L'*uti possidetis* complète cette logique en maintenant les frontières existantes. Cela signifie qu'une prise de contrôle militaire d'une partie du territoire congolais ne transforme pas automatiquement ce territoire en territoire d'un autre État. Même lorsqu'un mouvement armé exerce une autorité effective sur une région, cette situation ne suffit pas à modifier le titre juridique territorial de l'État.

C'est pourquoi il faut distinguer trois notions : le contrôle effectif d'un territoire, l'administration de fait d'un territoire et la souveraineté juridique sur ce territoire. Cette distinction est fondamentale pour éviter que la guerre ne devienne un mécanisme de modification des frontières africaines.

Le véritable enjeu contemporain est donc de passer d'une conception exclusivement territoriale de la paix à une conception humaine de la sécurité. L'État doit être protégé contre l'agression extérieure. Mais les citoyens doivent également être protégés contre la discrimination intérieure. Ces deux exigences ne sont pas contradictoires. Au contraire, elles sont complémentaires.

Une RDC territorialement souveraine mais incapable de garantir la citoyenneté de toutes ses communautés reste vulnérable aux interventions extérieures.



Inversement, un Rwanda préoccupé par la sécurité de ses frontières ne peut transformer cette préoccupation en justification permanente d'une intervention militaire dans un État voisin.

La véritable sécurité régionale doit donc reposer sur un principe simple : la protection des populations ne doit jamais devenir un prétexte à la violation de la souveraineté d'un autre État ; mais la souveraineté d'un État ne doit jamais devenir un prétexte à l'abandon ou à la persécution de ses propres citoyens.

Cette double exigence pourrait constituer le socle juridique d'une véritable pacification de la région des Grands Lacs.

Conclusion

Dans la région des Grands Lacs africains, les frontières héritées de la colonisation constituent à la fois une réalité juridique consacrée par le droit international et une source permanente de tensions lorsqu'elles traversent des communautés dont les liens historiques, culturels et familiaux précèdent leur tracé. La situation de la République démocratique du Congo (R.D.C) et du Rwanda illustre avec une particulière intensité cette contradiction. Alors que le principe de l'*uti possidetis juris* a été conçu, dans le contexte de la décolonisation africaine, comme un mécanisme de stabilisation territoriale et de prévention des conflits frontaliers, la persistance de la violence dans l'Est de la RDC révèle les limites d'une conception exclusivement territoriale de la paix.

La question des Banyamulenge occupe une place singulière dans cette dynamique. Communauté congolaise principalement établie dans les hauts plateaux du Sud-Kivu et

historiquement liée aux populations rwandophones de la région, les Banyamulenge se trouvent depuis plusieurs décennies au croisement des controverses relatives à l'identité, à la nationalité, à la terre, à la sécurité et aux relations entre la RDC et le Rwanda.

Dans cette logique, le présent article soutient que l'*uti possidetis juris* demeure indispensable à la stabilité territoriale de l'Afrique des Grands Lacs, mais qu'il ne peut constituer, à lui seul, un instrument suffisant de pacification.

La stabilité des frontières doit être accompagnée d'une véritable politique de citoyenneté inclusive, de protection des populations, de lutte contre les discriminations et de coopération régionale.

Autrement dit, la paix ne peut être construite uniquement sur des frontières intangibles ; elle doit également être construite autour de citoyens protégés à l'intérieur de ces frontières.■

Sovereignty, Borders, and Security in the Great Lakes Region: *Uti Possidetis Juris* as a Tool for Pacification in the Face of the Instrumentalization of the Banyamulenge Issue in Eastern DRC

Introduction

The border between the DRC and Rwanda separates two sovereign states. It cuts across a human landscape defined by ancient migrations, family ties, shared languages, intersecting identities, and a deeply intertwined political history. It is within this context that the "Banyamulenge" issue arises.

For decades, this Tutsi community from South Kivu has been caught in a particularly perilous dilemma:

- being Congolese while being perceived—in certain political narratives—as "Rwandan";
- belonging to a community with historical ties to Rwanda while asserting full and complete belonging to the DRC;
- and seeking protection from the Congolese state while sometimes being accused of acting as a gateway for Rwandan interests in the Congo.

This identity-based contradiction has gradually evolved into an issue of security, nationality, territory, and, ultimately, international law.

The resurgence of the M23 in 2021 significantly exacerbated this situation. In 2025, the movement's offensive led to the capture of Goma and Bukavu, before the military conflict spread toward South Kivu. Accusations against Rwanda regarding its support for the M23—which Kigali denies—have transformed the Congolese conflict into a regional crisis with international dimensions. The UN Security Council, the African Union, the United States, Qatar, and various regional organizations have stepped up diplomatic initiatives. The peace agreement signed between the DRC and Rwanda in Washington on June 27, 2025, marked a significant milestone in the quest for peace. Yet, the signing of an agreement did not immediately silence the guns. Fighting

continued, while the M23—which was not a party to the bilateral DRC-Rwanda agreement—pursued parallel negotiations with Kinshasa under Qatari mediation.

The situation remains fragile in 2026. Clashes persist in several areas of eastern Congo, while ceasefire monitoring and implementation mechanisms have yet to yield concrete results. As of August 2026, reports continued to indicate fighting in South Kivu and operations attributed to the M23 and Rwandan forces, even as ceasefire verification mechanisms were being progressively deployed.

Against this backdrop, a question arises: can the principle of *uti possidetis juris* — which has served to safeguard the inviolability of African borders — also help protect the populations living within them?

Uti possidetis juris was enshrined in the African context precisely to prevent the borders of newly independent states from being constantly challenged. However, a legally stable border does not automatically guarantee a politically stable society. This is precisely where the Great Lakes paradox lies: while international law has largely succeeded in preventing the systematic challenging of borders, it has not always succeeded in preventing the populations living within them from becoming targets of suspicion, exclusion, or political manipulation.

In this article, we will therefore analyze *uti possidetis juris* not merely as a rule of territorial delimitation, but as a potential instrument for fostering peace.

***Uti possidetis juris* : A principle born of the need to stabilize new states**

In its classical sense, *uti possidetis juris* means that new states retain the territorial boundaries that existed at the time they gained independence. While the principle is long-standing, its contemporary significance is closely linked to the processes of decolonization.

The Organization of African Unity gradually enshrined the principle of respecting borders inherited at independence. This logic is now embedded in the Constitutive Act of the African Union. The principle does not, therefore, claim that colonial borders were historically just. Rather, it asserts that an imperfect border is preferable—for the sake of international peace—to a constantly contested one. This distinction is fundamental to understanding the situation between the DRC and Rwanda.

► The DRC–Rwanda border: legal stability and population mobility

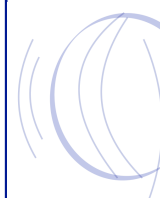
The border between the DRC and Rwanda offers a particularly significant illustration of the *uti possidetis* paradox. The populations of this region were not created by the border; some existed prior to it, while others moved across the area during the pre-colonial, colonial, and post-colonial periods. However, colonization gradually transformed zones of mobility into distinct administrative territories. Upon independence, these territories became those of two sovereign states.

The principle of *uti possidetis* therefore means that it is not legally possible to deem a Congolese region Rwandan simply because the population living there maintains ethnic or historical ties to Rwanda.

This is a crucial distinction: a population's identity does not, in itself, determine a state's territorial sovereignty.

An ethnic group may span a border without the territory it inhabits being transboundary in terms of sovereignty. Thus, the existence of a Kinyarwanda-speaking community in the Congo does not, in itself, call into question the territorial integrity of the Congo.

The principle of *uti possidetis* specifically protects this distinction. In essence, it states: «



borders belong to states; populations belong to human communities whose identities may transcend borders. »

This distinction should have been a source of peace. In the Great Lakes region, however, it became a source of tension when the issue of identity was transformed into a question of national loyalty.

➔ The Banyamulenge: When Identity Becomes a Question of Citizenship

The Banyamulenge are generally described as a "Tutsi" Congolese community settled primarily in the highlands of South Kivu. Their presence in the region dates back several generations, and their history is inextricably linked to population movements within the Great Lakes region.

Yet their history cannot be reduced to a simple equation—that the Banyamulenge are merely Rwandans who settled in the Congo. Such a formulation obscures the very historical and legal complexities of the issue.

The fundamental question is not merely where a population's ancestors came from; it is: what is their nationality today?

And above all: does the state of which they are nationals effectively guarantee the rights associated with that nationality? This is where the Banyamulenge issue directly intersects with the principle of *uti possidetis* juris.

In this context, Article 10 of the Congolese Constitution affirms the Banyamulenge's belonging to the DRC, stipulating that: "Any person belonging to the ethnic groups whose members and territory constituted what became the Congo at independence is Congolese by birth."

From citizenship to militarization: the instrumentalization of the Banyamulenge issue

➔ The Banyamulenge community: an ambivalent identity label

It is at this point that the problem becomes particularly dangerous. When a community's belonging to the nation is challenged, that community can gradually come to be portrayed as an internal threat.

The logic then becomes: the Banyamulenge are Rwandan Tutsis—allies of Rwanda—who pose a threat to national security.

This line of reasoning is legally and politically extremely dangerous because it blurs the distinctions between an ethnic community, Congolese citizens, a foreign state, an armed movement, and a foreign military intervention.

The current situation perfectly illustrates this complexity: the M23 is a predominantly Tutsi Congolese armed movement, yet it cannot be legally equated with the Banyamulenge community as a whole. Likewise, the Banyamulenge cannot be collectively equated with the M23.

➔ From Protecting Borders to Protecting People: *Uti Possidetis* and the Risk of Territorial Change by Force

Contemporary international law rests on a fundamental principle: the acquisition of territory by force cannot become a legitimate source of sovereignty.

The principle of *uti possidetis* complements this logic by upholding existing borders. This means that a military takeover of part of Congolese territory does not automatically



transform that area into the territory of another state. Even when an armed movement exercises effective authority over a region, that situation is insufficient to alter the state's legal title to the territory.

Therefore, a distinction must be made between three concepts: effective control of a territory, *de facto* administration of a territory, and legal sovereignty over that territory. This distinction is crucial to preventing war from becoming a mechanism for altering African borders.

The true contemporary challenge, then, is to shift from an exclusively territorial conception of peace to a human-centered conception of security. The state must be protected against external aggression, yet citizens must also be protected against internal discrimination. These two requirements are not contradictory; on the contrary, they are complementary.

A DRC that is territorially sovereign but unable to guarantee citizenship for all its communities remains vulnerable to external intervention.

Conversely, a Rwanda concerned with the security of its borders cannot turn that concern into a permanent justification for military intervention in a neighboring state.

True regional security must therefore rest on a simple principle: the protection of populations must never become a pretext for violating another state's sovereignty, yet a state's sovereignty must never become a pretext for abandoning or persecuting its own citizens.

This dual requirement could serve as the legal foundation for genuinely pacifying the Great Lakes region.

Conclusion

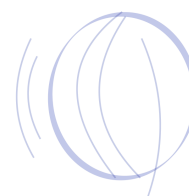
In the African Great Lakes region, borders inherited from the colonial era represent both a legal reality enshrined in international law and a constant source of tension when they cut across communities whose historical, cultural, and familial ties predate the drawing of those lines. The situation involving the Democratic Republic of the Congo (DRC) and Rwanda illustrates this contradiction with particular intensity. While the principle of *uti possidetis juris* was conceived—in the context of African decolonization—as a mechanism for territorial stabilization and the prevention of border conflicts, the persistence of violence in the eastern DRC reveals the limitations of a purely territorial conception of peace.

The issue of the Banyamulenge occupies a unique place in this dynamic. As a Congolese community primarily settled in the highlands of South Kivu and historically linked to the region's Kinyarwanda-speaking populations, the Banyamulenge have for decades found themselves at the intersection of controversies regarding identity, nationality, land, security, and relations between the DRC and Rwanda.

Against this backdrop, this article argues that while *uti possidetis juris* remains essential for territorial stability in the African Great Lakes region, it cannot, on its own, serve as a sufficient instrument for establishing peace.

Border stability must be accompanied by a genuine policy of inclusive citizenship, the protection of populations, the fight against discrimination, and regional cooperation.

In other words, peace cannot be built solely upon inviolable borders; it must also be built around citizens who are protected within those borders.■



Le Pacte de La Mecque : vers une nouvelle architecture de sécurité du Moyen-Orient à l'Afrique

Arabie saoudite, Turquie, Pakistan, BRICS et projection stratégique vers la Méditerranée, la mer Rouge et le Sahel

Par Imen Chaanbi, experte en géopolitique et veille stratégique (5WE consulting & Strategik.IA)

By Imen Chaanbi, expert in geopolitics and strategic intelligence (5WE Consulting & Strategik.IA).



Imen Chaanbi
IHEDN SN64

La signature du Pacte de La Mecque, le 7 août 2026, entre l'Arabie saoudite, la Turquie et le Pakistan, inaugure une nouvelle étape dans la transformation des équilibres de sécurité au Moyen-Orient. Cet accord, qui établit un principe de solidarité militaire entre les trois États signataires, marque la volonté de ces puissances régionales de structurer une sécurité autonome, moins dépendante des garanties extérieures. La problématique centrale réside dans la capacité de ce pacte à devenir le socle d'une architecture de sécurité élargie, capable d'intégrer d'autres États et de se projeter vers l'Afrique, sans provoquer de nouvelles fractures régionales ni entrer en compétition frontale avec les puissances occidentales.

Un pacte fondateur et la constitution d'un noyau de sécurité autonome

Le Pacte de La Mecque établit que toute attaque armée contre l'un des trois signataires doit être considérée comme une attaque contre l'ensemble. Cette clause, qui renforce la solidarité stratégique entre Riyad, Ankara et Islamabad, constitue une rupture avec les schémas traditionnels de dépendance vis-à-vis des puissances extérieures. L'accord ne peut cependant être assimilé à une « OTAN* islamique », car il ne dispose ni d'un commandement intégré, ni d'une structure institutionnelle robuste, ni de mécanismes opérationnels comparables à ceux des alliances

militaires classiques. La Turquie insiste d'ailleurs sur le caractère strictement défensif du pacte et sur l'absence d'ennemi désigné.

L'intérêt géopolitique du pacte réside dans la constitution progressive d'un noyau de sécurité régional fondé sur une complémentarité stratégique. L'Arabie saoudite apporte ses ressources financières, son poids énergétique et sa capacité d'investissement. La Turquie fournit une puissance militaire conventionnelle, une industrie de défense en expansion et une expérience opérationnelle régionale. Le Pakistan constitue une profondeur stratégique exploitable, aligne une masse de manœuvre importante, et dispose d'un effet nucléaire qui durcit sa posture de dissuasion. Cette combinaison permet d'esquisser une dissuasion élargie, conçue pour structurer une sécurité régionale moins dépendante des garanties occidentales.

L'élargissement du pacte : une opportunité stratégique et un risque de fragmentation

Les responsables turcs et pakistanais ont indiqué que le pacte demeurerait ouvert à d'autres États partageant ses principes. La Turquie a

BRICS : groupe de pays émergents (Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud + élargissements récents)

CCG : Conseil de coopération du Golfe

OTAN : Organisation du traité de l'Atlantique Nord

notamment évoqué la possibilité d'une participation future de l'Égypte. Une telle ouverture pourrait conduire à une architecture plus vaste, associant progressivement le Qatar, Oman, le Koweït ou d'autres partenaires Du Golfe y compris l'Iran. Cet élargissement comporte cependant un paradoxe. Plus le pacte gagne en poids stratégique, plus sa gestion politique devient complexe. Les États du Golfe ne partagent pas les mêmes perceptions de menace ni les mêmes alignements vis-à-vis de l'Iran, d'Israël ou des États-Unis. Une architecture structurée autour du triptyque Riyad–Ankara–Islamabad pourrait renforcer l'autonomie stratégique de certains États tout en poussant d'autres, plus liés à Washington ou à Israël, à rechercher des garanties alternatives.

Le véritable enjeu réside dans la capacité du pacte à éviter la formation de blocs rivaux au sein du Golfe. La cohésion du CCG* pourrait être fragilisée si certains États perçoivent le pacte comme un instrument d'autonomisation stratégique susceptible de remettre en cause leurs propres alliances.

La projection du pacte vers l'Afrique : un changement d'échelle stratégique

L'un des aspects les plus prospectifs du pacte réside dans sa possible projection vers l'Afrique du Nord, le Sahel et l'Afrique de l'Est. Cette dynamique s'inscrit dans une logique géographique cohérente. La Turquie dispose d'une importante présence diplomatique, économique et militaire en Afrique. L'Arabie saoudite investit dans la mer Rouge et les corridors énergétiques. Le Pakistan possède une expérience militaire et navale mobilisable dans l'Océan Indien.

La Libye constitue un premier espace de projection. Située à l'intersection de la Méditerranée, du Maghreb et du Sahel, elle représente un terrain naturel pour une coopération trilatérale. La Turquie y dispose de plusieurs bases militaires à l'Ouest du pays. Une

coordination renforcée avec Riyad et Islamabad pourrait transformer la Libye en laboratoire d'une diplomatie sécuritaire régionale fondée sur la stabilisation et la reconstruction.

Le Sahel représente quant à lui un deuxième espace stratégique. Le recul de certaines présences occidentales ouvre un champ d'action à des acteurs non occidentaux. La Turquie pourrait y déployer son industrie de défense. L'Arabie saoudite pourrait y mobiliser ses capacités financières. Le Pakistan pourrait y apporter son expertise militaire. Le Sahel deviendrait alors un espace d'expérimentation d'une sécurité Sud-Sud.

L'Afrique de l'Est et la mer Rouge constituent un troisième espace de projection. La sécurisation de Bab elMandeb, la stabilité de la Somalie, les tensions dans la Corne de l'Afrique et la protection des routes maritimes créent un continuum stratégique reliant le Golfe, la mer Rouge et l'Océan Indien. Le pacte pourrait y devenir le pivot d'une architecture afroméditerranéenne et indoocéanique.

Le rôle des BRICS et de la Chine : une complémentarité stratégique

Le rapprochement avec les BRICS* pourrait renforcer la dimension économique et diplomatique du pacte. Le groupe comprend déjà l'Arabie saoudite, l'Égypte, les Émirats arabes unis, l'Éthiopie, l'Iran, l'Inde, l'Indonésie, l'Afrique du Sud et la Chine. Il convient toutefois de distinguer le Pacte de La Mecque, qui constitue une structure de défense régionale, des BRICS, qui représentent une plateforme politique et économique.

La Chine pourrait jouer un rôle déterminant en apportant des financements, des infrastructures, des investissements portuaires et une sécurisation des routes maritimes. Pékin n'a cependant aucun intérêt à s'engager dans une alliance militaire qui l'exposerait aux conflits régionaux. Son rôle serait celui d'un partenaire stratégique, non d'un allié militaire.

Vers une architecture à plusieurs niveaux : un modèle post-occidental

Le scénario le plus crédible n'est pas celui d'une alliance militaire unique, mais celui d'une architecture stratifiée, flexible et évolutive. Le Pacte de La Mecque constituerait le noyau sécuritaire. Le CCG et les puissances régionales assureraient l'élargissement moyenoriental. Les BRICS fourniraient le cadre économique et diplomatique. La Chine jouerait le rôle de partenaire financier et infrastructurel. Les États africains représenteraient l'extension géographique. La mer Rouge, la Libye et le Sahel deviendraient les espaces de projection stratégique.

Cette construction permettrait de multiplier les centres de puissance sans rompre avec les partenaires occidentaux. Elle s'inscrit dans une recomposition plus large où les puissances du Sud global deviennent productrices de sécurité et non plus seulement consommatrices.

Vers une alliance élargie : l'intégration de l'Iran, l'émergence d'une architecture Sud-Sud et la recomposition des équilibres stratégiques

Le Pacte de La Mecque ouvre une transformation profonde de l'ordre régional. Sa dynamique, fondée sur la complémentarité entre l'Arabie saoudite, la Turquie et le Pakistan, pourrait évoluer vers une architecture de sécurité élargie intégrant l'Iran. Une telle extension constituerait un tournant historique puisqu'elle mettrait fin à des décennies de rivalités régionales. Elle créerait un continuum sécuritaire du Golfe au sous-continent, et renforcerait la capacité de projection vers la mer Rouge, l'Afrique de l'Est et l'océan Indien. L'intégration de l'Iran donnerait naissance à une alliance Sud-Sud capable de produire ses propres normes, ses propres mécanismes de stabilisation et ses propres instruments de dissuasion, inaugurant une autonomie stratégique du Sud global.

Cette évolution placerait la Turquie devant un choix déterminant : maintenir son appartenance à l'OTAN, avec les contraintes doctrinales et industrielles que cela implique, ou s'intégrer pleinement dans une architecture Sud-Sud où elle occuperait une position centrale. Ce choix structurerait son positionnement géopolitique, son autonomie industrielle de défense et sa capacité de projection en Méditerranée, au Moyen-Orient et en Afrique.

L'émergence d'un bloc sécuritaire autonome réduirait mécaniquement l'influence américaine dans une région où Washington a longtemps structuré les équilibres militaires. Les États-Unis pourraient voir leur influence politique diminuer et certaines de leurs bases militaires progressivement remplacées si les États du Golfe privilégient des garanties Sud-Sud. Une architecture incluant l'Iran renforcerait ce mouvement en créant un espace de sécurité où les États-Unis ne seraient plus l'acteur central.

Pour la France, cette recomposition appelle un réajustement doctrinal et diplomatique mesuré. Paris doit éviter à la fois l'alignement automatique sur Washington, qui réduirait sa marge de manœuvre, et l'effacement stratégique, qui laisserait le champ libre à des acteurs non européens.

La France conserve des leviers structurants notamment une présence militaire en Méditerranée et au Sahel, des partenariats énergétiques et industriels, ainsi qu'une capacité reconnue de médiation. Dans ce nouveau contexte, elle gagnerait à adopter une posture de partenaire constructif, capable d'entretenir un dialogue ouvert avec les puissances du pacte, y compris l'Iran, tout en préservant son rôle dans la sécurité méditerranéenne et sahélienne. Une telle approche permettrait à Paris de rester un acteur pertinent dans une architecture de sécurité en mutation, en valorisant sa capacité d'initiative, de stabilisation et de coopération. ■

The Mecca Joint Defence Agreement: Towards a New Security Architecture Spanning the Middle East to Africa

Saudi Arabia, Turkey, Pakistan, BRICS, and strategic projection into the Mediterranean, the Red Sea, and the Sahel

Introduction

The signing of the Mecca Pact on August 7, 2026, by Saudi Arabia, Turkey, and Pakistan marks a new phase in the transformation of security dynamics in the Middle East. This agreement, which establishes a principle of military solidarity among the three signatory states, reflects the determination of these regional powers to build an autonomous security framework that is less reliant on external guarantees. The central question is whether this pact can serve as the foundation for an expanded security architecture—one capable of integrating other states and projecting influence into Africa—without triggering new regional rifts or entering into direct confrontation with Western powers.

A foundational pact and the creation of an autonomous security core

The Mecca Pact stipulates that any armed attack against one of the three signatories is to be considered an attack against all of them. This clause, which reinforces strategic solidarity among Riyadh, Ankara, and Islamabad, represents a break from traditional patterns of dependence on external powers. However, the agreement cannot be equated to an "Islamic NATO," as it lacks an integrated command structure, a robust institutional framework, or operational mechanisms comparable to those of conventional military alliances. Indeed, Turkey emphasizes the pact's strictly defensive nature and the absence of any designated adversary.

The pact's geopolitical significance lies in the gradual formation of a regional security core based on strategic complementarity. Saudi Arabia

contributes its financial resources, energy clout, and investment capacity. Turkey contributes conventional military power, an expanding defense industry, and regional operational experience. Pakistan offers exploitable strategic depth, fields a significant maneuver force, and possesses a nuclear capability that reinforces its deterrence posture. This combination paves the way for an extended deterrence framework designed to build a regional security architecture less reliant on Western guarantees.

Expanding the pact: a strategic opportunity and a risk of fragmentation

Turkish and Pakistani officials have indicated that the pact remains open to other states that share its principles. Turkey has notably raised the possibility of future participation by Egypt. Such openness could lead to a broader architecture, progressively incorporating Qatar, Oman, Kuwait, or other Gulf partners—including Iran. However, this expansion presents a paradox: the more strategic weight the pact gains, the more complex its political management becomes. Gulf states do not share the same threat perceptions or alignments regarding Iran, Israel, or the United States. An architecture structured around the Riyadh–Ankara–Islamabad axis could bolster the strategic autonomy of some states while driving others—those more closely tied to Washington or Israel—to seek alternative guarantees.

The real challenge lies in the pact's ability to avoid the formation of rival blocs within the Gulf. The cohesion of the Gulf Cooperation Council could be undermined if certain states view the pact as a tool for strategic autonomy that might jeopardize their own alliances.



Extending the pact to Africa: a strategic shift in scale

One of the most forward-looking aspects of the pact lies in its potential extension to North Africa, the Sahel, and East Africa. This dynamic follows a coherent geographical logic. Turkey maintains a significant diplomatic, economic, and military presence in Africa. Saudi Arabia is investing in the Red Sea and energy corridors. Pakistan possesses military and naval experience that can be leveraged in the Indian Ocean.

Libya serves as a primary area for this expansion. Situated at the crossroads of the Mediterranean, the Maghreb, and the Sahel, it offers a natural setting for trilateral cooperation. Turkey already operates several military bases in the west of the country. Enhanced coordination with Riyadh and Islamabad could transform Libya into a testing ground for a regional security diplomacy rooted in stabilization and reconstruction.

The Sahel represents a second strategic theater. The withdrawal of certain Western presences is opening up a field of action for non-Western actors. Turkey could deploy its defense industry there; Saudi Arabia could leverage its financial capabilities; and Pakistan could contribute its military expertise. The Sahel would thus become a testing ground for South-South security cooperation.

East Africa and the Red Sea constitute a third area for expansion. Securing the Bab el-Mandeb Strait, ensuring stability in Somalia, managing tensions in the Horn of Africa, and protecting maritime routes create a strategic continuum linking the Gulf, the Red Sea, and the Indian Ocean. In this context, the pact could become the linchpin of an Afro-Mediterranean and Indo-Oceanic security architecture.

The role of BRICS and China: strategic complementarity

Closer ties with BRICS could strengthen the economic and diplomatic dimensions of the pact. The group already includes Saudi Arabia, Egypt,

the United Arab Emirates, Ethiopia, Iran, India, Indonesia, South Africa, and China. However, a distinction must be made between the Mecca Pact—a regional defense framework—and BRICS, which serves as a political and economic platform.

China could play a pivotal role by providing funding, infrastructure, and port investments, as well as helping to secure maritime routes. Yet, Beijing has no interest in entering into a military alliance that would expose it to regional conflicts. Its role would be that of a strategic partner rather than a military ally.

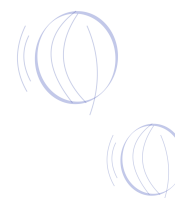
Towards a multi-tiered architecture: a post-Western model

The most credible scenario is not that of a single military alliance, but rather a layered, flexible, and evolving architecture. The Mecca Pact would form the security core. The GCC and regional powers would ensure the Middle Eastern expansion. The BRICS would provide the economic and diplomatic framework. China would act as a financial and infrastructure partner. African states would represent the geographical extension. The Red Sea, Libya, and the Sahel would become zones for strategic projection.

This structure would allow for a multiplication of power centers without severing ties with Western partners. It is part of a broader realignment in which Global South powers become producers—rather than merely consumers—of security.

Towards an expanded alliance: the integration of Iran, the emergence of a South-South architecture, and the reshaping of strategic balances

The Mecca Pact paves the way for a profound transformation of the regional order. Its dynamic – based on the complementarity between Saudi Arabia, Turkey, and Pakistan – could evolve into an expanded security architecture that includes Iran. Such an expansion would mark a historic turning point, putting an end to decades of regional rivalries. It would create a security continuum stretching from the Gulf to the



subcontinent and strengthen projection capabilities towards the Red Sea, East Africa, and the Indian Ocean. Iran's integration would give rise to a South-South alliance capable of generating its own norms, stabilization mechanisms, and deterrence instruments, thereby ushering in an era of strategic autonomy for the Global South.

This evolution would present Turkey with a pivotal choice: to maintain its NATO membership – with all the associated doctrinal and industrial constraints – or to fully integrate into a South-South architecture where it would occupy a central position. This choice would shape its geopolitical positioning, its industrial defense autonomy, and its power projection capabilities in the Mediterranean, the Middle East, and Africa.

The emergence of an autonomous security bloc would automatically diminish American influence in a region where Washington has long shaped the military balance. The United States could see its political influence wane and some of its military bases gradually replaced if Gulf states

prioritize South-South security guarantees. An architecture that includes Iran would reinforce this trend by creating a security space in which the United States is no longer the central actor.

For France, this realignment calls for a measured doctrinal and diplomatic adjustment. Paris must avoid both automatic alignment with Washington – which would limit its room for maneuver – and strategic withdrawal, which would leave the field open to non-European actors.

France retains key sources of leverage, notably a military presence in the Mediterranean and the Sahel, energy and industrial partnerships, and a recognized capacity for mediation. In this new context, it would benefit from adopting the stance of a constructive partner capable of maintaining an open dialogue with the pact's powers – including Iran – while safeguarding its role in Mediterranean and Sahelian security. Such an approach would allow Paris to remain a relevant player within an evolving security architecture by leveraging its capacity for initiative, stabilization, and cooperation.■



Simandou 2040 : bien plus qu'un projet minier, un levier de transformation pour la Guinée

Aissatou Diallo, conseillère politique et diplomatique du ministère de la Défense nationale de la Guinée Conakry
Political and Diplomatic Advisor to the Ministry of National Defense of Guinea Conakry



Le projet Simandou constitue aujourd'hui l'un des projets structurants les plus ambitieux de l'histoire économique de la Guinée. Par l'importance de ses réserves de fer, mais surtout par l'ampleur des infrastructures qu'il mobilise, Simandou dépasse largement le



Les pistes d'accès taillées à flanc de montagne sur le massif de Simandou, l'un des plus importants gisements de fer à haute teneur au monde.

Access roads carved into the mountainside of the Simandou range, home to one of the world's largest high-grade iron ore deposits.

cadre d'une exploitation minière classique.

À travers la mine, le chemin de fer, le port, le développement du contenu local, la formation

et les investissements sociaux et environnementaux, Simandou est appelé à devenir un véritable projet d'aménagement du territoire et de transformation économique.

Son ambition est claire : faire des ressources naturelles un moteur durable de développement et créer les conditions d'une économie guinéenne davantage diversifiée, industrialisée et inclusive.

Un projet fondé sur un triptyque stratégique : mine, rail et port

Le premier pilier de Simandou est celui des infrastructures. L'exploitation des gisements de fer à haute teneur de la chaîne de Simandou nécessite la mise en place d'un système logistique exceptionnel. Le projet repose ainsi sur l'articulation entre les sites miniers, un réseau ferroviaire traversant le territoire national et un port en eau profonde destiné à l'exportation du minerai.

Le Transguinéen, long de plusieurs centaines de kilomètres, constitue à cet égard bien plus qu'une infrastructure destinée au transport du minerai. Il peut devenir une véritable colonne vertébrale économique reliant les zones de production de l'intérieur du pays à la façade atlantique. Cette infrastructure pourrait



également contribuer au désenclavement de nombreuses régions et favoriser, à terme, le développement d'autres activités économiques le long du corridor ferroviaire.

Le port de Morebaya, dans la région de Forécariah, complète ce dispositif en offrant à la Guinée une infrastructure portuaire adaptée aux exigences du commerce international des minerais.



Le port en eau profonde de Morebaya, en construction dans la région de Forécariah, destiné à l'exportation du minerai de fer.

The Morebaya deep-water port, currently under construction in the Forécariah region, is designed for iron ore exports.

Ainsi, le modèle « mine-rail-port » transforme Simandou en un projet d'infrastructure nationale à part entière.

De la rente minière à la transformation économique

L'un des enjeux majeurs de Simandou est de permettre à la Guinée de dépasser le modèle traditionnel fondé essentiellement sur l'exportation de matières premières. Les revenus issus de l'exploitation du fer doivent pouvoir contribuer au financement d'une transformation structurelle de l'économie nationale.

Dans cette perspective, les ambitions associées à Simandou 2040 mettent l'accent sur plusieurs secteurs prioritaires : l'agriculture, l'industrie, les infrastructures, les technologies, l'éducation et l'innovation. L'enjeu est de créer un cercle vertueux dans lequel les ressources minières contribuent au développement d'activités productives capables, à leur tour, de générer des emplois et de nouvelles sources de croissance.

La question de la valorisation locale du minerai s'inscrit également dans cette vision de long terme. Le développement progressif d'activités industrielles et de transformation pourrait permettre à la Guinée de conserver une part plus importante de la valeur créée par ses ressources naturelles.

Le contenu local : faire de Simandou une opportunité pour les Guinéens

La réussite de Simandou ne pourra pas être mesurée uniquement en tonnes de minerai produites ou en milliards de dollars investis. Elle devra également être appréciée à travers son impact sur les compétences, l'emploi et l'entrepreneuriat guinéens.

Le développement du capital humain constitue donc un enjeu central. Les besoins en ingénieurs, techniciens, logisticiens, spécialistes du ferroviaire, du génie civil, de la maintenance et des métiers portuaires sont considérables. Les programmes de formation et de développement des compétences, notamment à travers les initiatives associées à la Simandou Academy, doivent permettre à une nouvelle génération de Guinéens d'acquérir les qualifications nécessaires pour participer pleinement à cette transformation.

Le contenu local doit également favoriser l'émergence d'un tissu solide de petites et moyennes entreprises guinéennes. Construction,



Chargement du minerai de fer sur le réseau ferroviaire de Simandou, à proximité du site minier.

Loading iron ore onto the Simandou railway network, near the mine site.

transport, restauration, maintenance, services, logistique ou encore fournitures industrielles : de nombreux secteurs peuvent bénéficier de la dynamique créée autour du projet. L'objectif est que Simandou ne crée pas seulement des emplois autour des mines, mais contribue à l'émergence d'un véritable écosystème entrepreneurial guinéen.

Une gouvernance financière tournée vers l'avenir

La richesse minière représente une formidable opportunité, mais elle constitue également une responsabilité. L'histoire de nombreux pays producteurs de ressources naturelles montre que l'abondance minière ne garantit pas automatiquement le développement. La question essentielle est celle de la gestion et de la transformation de cette richesse en investissements durables.

C'est tout l'enjeu d'une gouvernance financière responsable des revenus issus de Simandou. La mise en place de mécanismes permettant de préserver une partie de la richesse créée et de l'orienter vers des investissements de long terme

répond à une logique de justice intergénérationnelle : les ressources extraites aujourd'hui doivent également contribuer au bien-être des générations futures.

La transparence, la traçabilité des revenus, le contrôle institutionnel et la publication régulière des résultats seront, à cet égard, des éléments déterminants pour renforcer la confiance des citoyens.

Préserver Simandou tout en le développant

La chaîne de Simandou abrite une biodiversité exceptionnelle et des écosystèmes particulièrement sensibles. Le développement industriel doit donc être accompagné d'exigences environnementales à la hauteur de l'importance écologique du massif.

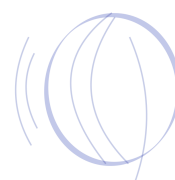
La protection de la biodiversité, la limitation de l'empreinte des infrastructures, la restauration des zones affectées et les mécanismes de compensation constituent des composantes essentielles du projet.

Une attention particulière doit également être accordée aux communautés installées le long du corridor ferroviaire et autour des zones d'exploitation. L'accès à l'eau, à la santé, à l'éducation, aux infrastructures de base et aux opportunités économiques doit accompagner le développement des activités minières.

La responsabilité sociale des entreprises ne doit ainsi pas être considérée comme un simple complément au projet, mais comme une composante de sa réussite et de son acceptabilité sociale.

Simandou, un rendez-vous avec l'histoire

Simandou offre à la Guinée une occasion historique. Mais cette opportunité ne réside pas uniquement dans l'exploitation d'un immense



gisement de fer. Elle réside surtout dans la capacité du pays à transformer une richesse naturelle exceptionnelle en capital humain, infrastructures, industrie, savoir-faire et prospérité durable.

Le véritable succès de Simandou se mesurera donc dans les décennies à venir : à la qualité des infrastructures laissées aux générations futures, au nombre de compétences guinéennes formées, à la solidité des entreprises nationales créées, à la diversification de l'économie et à

l'amélioration concrète des conditions de vie des populations.

Simandou peut ainsi devenir bien plus qu'un grand projet minier. Il peut être l'un des fondements d'une nouvelle étape du développement de la Guinée : une Guinée qui transforme ses ressources en opportunités, ses infrastructures en moteurs de croissance et sa richesse minière en investissement pour les générations futures.■

Simandou 2040: far more than a mining project—a driver of transformation for Guinea

The Simandou project stands today as one of the most ambitious transformative projects in Guinea's economic history. Due to the scale of its iron ore reserves – and, above all, the magnitude of the infrastructure involved – Simandou extends well beyond the scope of a conventional mining operation.

Encompassing the mine, railway, port, local content development, training, and social and environmental investments, Simandou is poised to become a genuine project for regional development and economic transformation.

Its ambition is clear: to turn natural resources into a sustainable engine for development and to create the conditions for a Guinean economy that is more diversified, industrialized, and inclusive.

(Cf. picture : Access roads carved into the mountainside of the Simandou range, home to one of the world's largest high-grade iron ore deposits.)

A project built on a strategic triad: mine, rail, and port

The first pillar of Simandou is infrastructure. Developing the high-grade iron ore deposits of the Simandou range requires an exceptional logistics system. The project therefore relies on the integration of mining sites, a railway network spanning the country, and a deep-water port for ore exports.

The Transguinéen railway—stretching hundreds of kilometers – represents far more than just infrastructure for transporting ore. It has the potential to become a true economic backbone, linking production zones in the country's interior to the Atlantic coast. This infrastructure could also help open up isolated regions and, in the long run, foster the development of other economic activities along the rail corridor.

The Morebaya port, located in the Forécariah region, completes this system by providing Guinea with port infrastructure tailored to the



demands of the international iron ore trade. Thus, the "mine-rail-port" model transforms Simandou into a full-fledged national infrastructure project.

(Cf. The Morebaya deep-water port, currently under construction in the Forécariah region, is designed for iron ore exports.)

From mining revenue to economic transformation

A key challenge for Simandou is enabling Guinea to move beyond the traditional model based primarily on raw material exports. Revenues generated by iron ore operations must help finance a structural transformation of the national economy.

With this in mind, the ambitions linked to Simandou 2040 focus on several priority sectors: agriculture, industry, infrastructure, technology, education, and innovation. The goal is to create a virtuous cycle in which mining resources contribute to the development of productive activities that can, in turn, generate jobs and new sources of growth.

The issue of local ore processing is also part of this long-term vision. The gradual development of industrial and processing activities could allow Guinea to retain a larger share of the value created by its natural resources.

Local content: making Simandou an opportunity for Guineans

Simandou's success cannot be measured solely by the tonnage of ore produced or the billions of dollars invested. It must also be assessed by its impact on Guinean skills, employment, and entrepreneurship.

Developing human capital is therefore a central priority. There is a massive need for engineers, technicians, logistics experts, and specialists in rail, civil engineering, maintenance, and port operations. Training and skills development programs – particularly initiatives linked to the

Simandou Academy – must enable a new generation of Guineans to acquire the qualifications needed to participate fully in this transformation.

(Cf. picture : Loading iron ore onto the Simandou railway network, near the mine site)

Local content initiatives must also foster the emergence of a robust network of Guinean small and medium-sized enterprises. From construction, transport, catering, maintenance, and services to logistics and industrial supplies, numerous sectors stand to benefit from the momentum generated by the project. The goal is for Simandou not merely to create jobs around the mines, but to contribute to the emergence of a genuine Guinean entrepreneurial ecosystem.

Forward-looking financial governance

Mineral wealth represents a tremendous opportunity, but it also entails a responsibility.

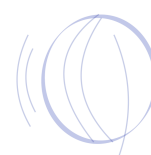
The history of many natural resource-producing countries shows that an abundance of minerals does not automatically guarantee development. The crucial issue lies in how this wealth is managed and transformed into sustainable investments.

This is the central challenge regarding the responsible financial governance of revenues generated by Simandou. Establishing mechanisms to preserve a portion of the wealth created and channel it into long-term investments aligns with the principle of intergenerational equity: resources extracted today must also contribute to the well-being of future generations.

In this regard, transparency, revenue traceability, institutional oversight, and the regular publication of results will be decisive factors in strengthening public trust.

Developing Simandou while preserving it

The Simandou range is home to exceptional biodiversity and particularly fragile ecosystems.



Industrial development must therefore be accompanied by environmental standards that reflect the ecological significance of the massif.

Protecting biodiversity, minimizing the infrastructure footprint, restoring affected areas, and implementing compensation mechanisms are essential components of the project.

Particular attention must also be paid to the communities living along the railway corridor and around the mining sites. Access to water, healthcare, education, basic infrastructure, and economic opportunities must go hand in hand with the development of mining activities.

Corporate social responsibility should not be viewed merely as an add-on to the project, but rather as a key factor in its success and social acceptance.

Simandou: A date with history

Simandou offers Guinea a historic opportunity. Yet, this opportunity lies not only in the

exploitation of a massive iron ore deposit; above all, it lies in the country's ability to transform exceptional natural wealth into human capital, infrastructure, industry, expertise, and sustainable prosperity. The true success of Simandou will therefore be measured in the decades to come: by the quality of the infrastructure left to future generations, the number of Guineans trained with new skills, the strength of the national enterprises created, the diversification of the economy, and tangible improvements in the population's living conditions.

Simandou can thus become far more than just a major mining project. It can serve as a cornerstone for a new phase in Guinea's development – a Guinea that transforms its resources into opportunities, its infrastructure into engines of growth, and its mineral wealth into investments for future generations.■



After Taiwan: The New Geography of Coercion

By Maj Gen (Dr) Rambir Singh Mann, strategist and practitioner-scholar specialising in narrative warfare, grey-zone conflict and defence policy

Par le général de division (Dr) Rambir Singh Mann, stratège et praticien-chercheur spécialisé dans la guerre narrative, les conflits en zone grise et la politique de défense



Maj Gen (DR)
Rambir Mann
IHEDN - SIAMO(2008)

The next strategic shock in Asia may not be a war for Taiwan. It may be the order that emerges after Taiwan has been integrated with the mainland.

Much of the debate treats Taiwan as the end-point: will China move, will the United States intervene, and will Japan or the Philippines be drawn in? The harder question is what follows if Beijing succeeds without a prolonged and visibly destructive conflict, while retaining most of its military capacity, industrial strength and political will.

Such a China need not rush into another overt confrontation. The more likely danger is grey-zone coercion, economic retaliation, selective inducement and narrative warfare to compel the region to accept a new hierarchy. Taiwan may not be the endgame. It may be the precedent.

Taiwan matters to China as history, legitimacy, geography and narrative: the unfinished civil war, national rejuvenation, the First Island Chain, and the discomfort of a prosperous Chinese-speaking democracy outside Beijing's control. Yet the world after Taiwan would be shaped by geo-economics.

China has studied how the United States converted structural centrality into strategic

power through finance, sanctions, export controls and technology denial. Beijing's route is different: manufacturing depth, rare-earth processing, batteries, solar supply chains, pharmaceuticals, electronics, ports, telecom networks and industrial inputs. If states remain dependent on China in these sectors, their freedom of action in a crisis will already be compromised.

Trade with China need not end. But unmanaged dependence is recklessness. A country dependent on China for critical minerals, defence sub-systems, pharmaceutical ingredients, electronics, drones, batteries or telecom equipment cannot assume it will be free to resist coercion. Dependence becomes a political veto before it becomes an economic shock.

The likely Chinese approach to Taiwan may be subtler than invasion imagery. The more plausible danger is a pre-conditioned political-military collapse: cyber penetration, elite pressure, disinformation, institutional paralysis and psychological fatigue, reinforced by visible military pressure. The PLA becomes the heavy shadow behind coercion, designed to make resistance appear futile and intervention too costly.



After Taiwan, where would China look next? Not necessarily toward immediate conquest. Ukraine and Iran have shown that visible wars create resistance, sanctions, public outrage and unpredictable escalation. Beijing is more likely to seek coercive consolidation: to normalise the Taiwan outcome, fracture opposing coalitions, and demonstrate that China can condition the Indo-Pacific commons without unifying the world against it.

Malacca remains China's enduring vulnerability because much of its energy and trade passes through narrow maritime approaches. The South China Sea, Natuna, Malacca, the Bay of Bengal and the Arabian Sea form the arc along which China would seek leverage. It need not close Malacca. It only has to make states, shipping companies and insurers behave as if China has a veto over movement. Freedom of navigation is weakened not only when a strait is blocked, but when access becomes politically conditional.

Grey-zone methods would be central: coast guard pressure, maritime militia, legal warfare, selective inspections, port cyber disruption, shipping insurance pressure, inducements and targeted punishment. The aim would be to break cohesion within ASEAN and any Indo-Pacific coalition by making some states hesitant, neutral, frightened or divided.

Through Myanmar, China gains a route to the Bay of Bengal. Through Pakistan and CPEC, it can look beyond Malacca toward the Arabian Sea, Gwadar, West Asian energy flows and the western Indian Ocean. Lumut, Myanmar and Gwadar need not be formal bases; as dual-use nodes, they can provide access, logistics, surveillance, influence and crisis-time permissions.

India is not a spectator. A post-Taiwan order would place India at the intersection of continental pressure, maritime competition and economic coercion. The Line of Actual Control could become China's next unsettled border of pressure through infrastructure, patrol friction, cartographic assertion, narrative contestation and calibrated escalation. Chinese presence through Myanmar, Pakistan and the Indian Ocean would force India to see the China challenge as one connected system.

Japan, the Philippines and Indonesia would be central to the new balance, while ASEAN would become the political centre of gravity. Beijing's task would be to divide it; the region's task would be to resist being divided. Narrative warfare will be decisive. China would present Taiwan as historical closure, not coercion; maritime pressure as law enforcement; economic punishment as market correction; and coalition resistance as foreign interference. The battle would be over legitimacy, inevitability and fatigue.

Deterrence begins long before conflict. It begins in supply-chain diversification, critical mineral security, defence-industrial depth, stockpiles, port governance, telecom choices, cyber resilience, investment screening and narrative preparation. Atmanirbharta is strategic autonomy translated into industrial capacity.

Taiwan may be the shock. Malacca may be the pressure point. The Bay of Bengal and Arabian Sea may be the extension. But economic dependence will be the lever. Unless India and its partners build resilience in peace, they may find that in crisis their choices have already been made for them.■



L'après-Taïwan : la nouvelle géographie de la coercition

Le prochain choc stratégique en Asie ne sera peut-être pas une guerre pour Taïwan. Il pourrait s'agir de l'ordre qui émergera une fois Taïwan intégré au continent.

Une grande partie du débat considère Taïwan comme l'aboutissement ultime : la Chine passera-t-elle à l'action ? Les États-Unis interviendront-ils ? Le Japon ou les Philippines seront-ils entraînés dans le conflit ? La question la plus complexe est de savoir ce qui se passera si Pékin réussit sans conflit prolongé ni destruction visible, tout en préservant l'essentiel de ses capacités militaires, de sa puissance industrielle et de sa volonté politique.

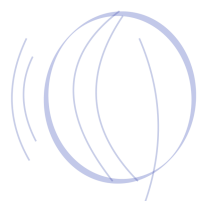
Une telle Chine n'aurait pas besoin de se précipiter dans une nouvelle confrontation ouverte. Le danger le plus probable réside dans la coercition en « zone grise », les représailles économiques, les incitations ciblées et la guerre narrative visant à contraindre la région à accepter une nouvelle hiérarchie. Taïwan ne constitue peut-être pas l'objectif final ; il pourrait servir de précédent.

Taïwan revêt une importance capitale pour la Chine à plusieurs titres : histoire, légitimité, géographie et récit national (la guerre civile inachevée, le renouveau national, la « première chaîne d'îles » et le malaise suscité par une démocratie sinophone prospère échappant au contrôle de Pékin). Pourtant, le monde de l'après-Taïwan serait façonné par la géo-économie.

La Chine a étudié la manière dont les États-Unis ont transformé leur centralité structurelle en puissance stratégique grâce à la finance, aux sanctions, aux contrôles des exportations et aux restrictions d'accès aux technologies. La voie choisie par Pékin est différente : profondeur manufacturière, transformation des terres rares, batteries, chaînes d'approvisionnement solaire, industrie pharmaceutique, électronique, ports, réseaux de télécommunications et intrants industriels. Si les États demeurent dépendants de la Chine dans ces secteurs, leur liberté d'action en temps de crise s'en trouvera d'emblée compromise.

Il n'est pas nécessaire de mettre fin aux échanges commerciaux avec la Chine. Toutefois, une dépendance non maîtrisée relève de l'imprudence. Un pays dépendant de la Chine pour les minéraux critiques, les sous-systèmes de défense, les principes actifs pharmaceutiques, l'électronique, les drones, les batteries ou les équipements de télécommunications ne peut présumer de sa liberté de résister à la coercition. La dépendance se transforme en droit de veto politique avant même de devenir un choc économique.

L'approche chinoise probable concernant Taïwan pourrait être plus subtile que les scénarios d'invasion classique. Le danger le plus plausible est celui d'un effondrement politico-militaire préparé en amont : cyber-infiltrations, pressions sur les élites, désinformation, paralysie institutionnelle et



lassitude psychologique, le tout renforcé par une pression militaire visible. L'Armée populaire de libération (APL) devient alors l'ombre menaçante sous-tendant la coercition, visant à rendre toute résistance vaine et toute intervention trop coûteuse.

Après Taïwan, vers quoi la Chine se tournerait-elle ? Pas nécessairement vers une conquête immédiate. L'Ukraine et l'Iran ont démontré que les guerres ouvertes suscitent de la résistance, des sanctions, l'indignation de l'opinion publique et une escalade imprévisible. Il est plus probable que Pékin recherche une consolidation par la contrainte : normaliser la situation concernant Taïwan, fracturer les coalitions adverses et démontrer que la Chine est capable de façonner les espaces communs de l'Indo-Pacifique sans pour autant braquer le monde entier contre elle.

Malacca demeure une vulnérabilité persistante pour la Chine, car une grande partie de son énergie et de ses échanges transite par des passages maritimes étroits. La mer de Chine méridionale, les îles Natuna, le détroit de Malacca, le golfe du Bengale et la mer d'Arabie forment l'arc le long duquel la Chine chercherait à exercer une influence. Elle n'a pas besoin de fermer le détroit de Malacca ; il lui suffit d'amener les États, les compagnies maritimes et les assureurs à agir comme si elle disposait d'un droit de veto sur la circulation. La liberté de navigation est compromise non seulement lorsqu'un détroit est bloqué, mais aussi lorsque l'accès est soumis à des conditions politiques.

Les méthodes relevant de la « zone grise » joueraient un rôle central : pression exercée par les garde-côtes, milices maritimes, guerre juridique, inspections sélectives, cyberperturbations portuaires, pressions sur

les assurances maritimes, mesures incitatives et sanctions ciblées. L'objectif serait de briser la cohésion au sein de l'ASEAN et de toute coalition indo-pacifique en rendant certains États hésitants, neutres, craintifs ou divisés.

Via le Myanmar, la Chine s'ouvre une voie vers le golfe du Bengale. Par le biais du Pakistan et du corridor économique Chine-Pakistan (CPEC), elle peut regarder au-delà de Malacca, vers la mer d'Arabie, le port de Gwadar, les flux énergétiques d'Asie occidentale et l'ouest de l'océan Indien. Lumut, le Myanmar et Gwadar n'ont pas besoin d'être des bases formelles ; en tant que nœuds à double usage, ils peuvent offrir des capacités d'accès, de logistique, de surveillance et d'influence, ainsi que des autorisations d'utilisation en temps de crise. L'Inde n'est pas un simple spectateur. Un ordre géopolitique post-Taïwan placerait l'Inde au carrefour de pressions continentales, d'une concurrence maritime et de coercitions économiques. La « Ligne de contrôle effectif » pourrait devenir le prochain point de friction frontalier où la Chine exercerait des pressions via le développement d'infrastructures, des incidents lors de patrouilles, des revendications cartographiques, la contestation de récits et une escalade calibrée. La présence chinoise au Myanmar, au Pakistan et dans l'océan Indien contraindrait l'Inde à percevoir le défi chinois comme un système interconnecté.

Le Japon, les Philippines et l'Indonésie joueraient un rôle clé dans ce nouvel équilibre, tandis que l'ASEAN deviendrait le centre de gravité politique. La tâche de Pékin consisterait à diviser cette organisation, tandis que celle de la région serait de résister à cette division.

La bataille des récits sera décisive. La Chine

présenterait la question de Taïwan comme un aboutissement historique plutôt que comme un acte de coercition ; la pression maritime comme une opération de maintien de l'ordre ; les sanctions économiques comme une correction du marché ; et la résistance des coalitions comme une ingérence étrangère. L'enjeu porterait sur la légitimité, le sentiment d'inéluctabilité et l'usure.

La dissuasion commence bien avant le conflit. Elle s'opère à travers la diversification des chaînes d'approvisionnement, la sécurisation des minerais critiques, la profondeur industrielle de la défense, la constitution de stocks, la gouvernance

portuaire, les choix en matière de télécommunications, la cyber-résilience, le contrôle des investissements et la préparation du discours public. L'Atmanirbharta, c'est l'autonomie stratégique traduite en capacité industrielle.

Taïwan pourrait constituer le choc. Le détroit de Malacca, le point de pression. Le golfe du Bengale et la mer d'Oman, le prolongement. Mais la dépendance économique servira de levier. À moins que l'Inde et ses partenaires ne renforcent leur résilience en temps de paix, ils risquent de constater, en cas de crise, que leurs choix ont déjà été faits à leur place.■

Developing Indo-Pacific Infrastructure as Strategic Power

By Suman Sharma, Defence & Foreign Policy correspondent, Delhi
Par Suman Sharma, correspondante Défense et politique étrangère, Delhi



Suman Sharma
IHEDN-SIIP-2025

From ancient times, the Indo-Pacific has been shaped by infrastructure that enabled trade, cultural exchange, and strategic influence. Maritime networks linking ports such as Lothal, Tamralipta, and Muziris connected the Indian subcontinent to Southeast Asia, the Middle East, and the Mediterranean. These ports functioned as early infrastructure hubs supporting shipping, logistics, and commerce across the Indian Ocean, allowing Indian traders, ideas, and culture to travel as far as Indonesia and Cambodia. This historical maritime connectivity illustrates that infrastructure such as ports, shipbuilding centres, and trade routes, has long been central to strategic influence and economic power across the Indo-Pacific

The Indian Ocean has increasingly emerged as a theatre of conflict as geopolitical rivalries spill into maritime space. A dramatic example occurred in March 2026 when a United States submarine torpedoed the Iranian frigate IRIS Dena near Sri Lanka, killing dozens of sailors and expanding the West Asian conflict into the Indian Ocean. The incident showed that wars once confined to land or regional seas can now extend deep into critical global shipping routes.

The militarisation of these waters is also evident in attacks on commercial shipping linked to the wider West Asian conflicts. Since 2023, Houthi militants in Yemen have launched missile and drone strikes against cargo vessels passing through the Red Sea and Gulf of Aden, targeting ships linked to Israel, the United States and its allies. These attacks have disrupted global supply chains and forced many shipping companies to reroute around Africa, highlighting how vulnerable Indo-Pacific maritime

trade routes have become.

In this increasingly contested environment, India's leadership of the Indian Ocean Rim Association (IORA) gains strategic significance. Through IORA, India seeks to strengthen maritime cooperation, disaster response, and secure sea lanes among Indian Ocean littoral states. By promoting dialogue and capacity-building among member countries, India aims to ensure that the Indian Ocean remains open, rules-based, and cooperative rather than becoming dominated by great-power rivalry.

Equally important is India's push for blue economy, which emphasises sustainable maritime resources, ports, shipping, and coastal infrastructure. Investment in ports, maritime logistics, undersea cables, and resilient coastal infrastructure across the Indo-Pacific, not only boosts economic growth but also strengthens maritime security and connectivity. In this sense, infrastructure development in the Indo-Pacific is not just an economic policy, but it is a strategic tool to stabilise a region where trade routes, security, and geopolitical competition increasingly intersect.

At the Raisina Dialogue, India's External Affairs Minister Dr. S. Jaishankar highlighted the revival of the Indian Ocean as a historic monsoon-driven trading ecosystem, referencing 'The Monsoon: The Indian Ocean and the Future of American Power'-style narratives about interconnected maritime networks. He noted that India is rebuilding these traditional connectivity and trade patterns, expanding eastward through Myanmar and westward through corridors such as the India-Middle East-Europe Economic Corridor and the International North-South

Transport Corridor via Iran into Eurasia.

These initiatives reflect India's integrated maritime vision through SAGAR and MAHASAGAR, alongside development partnerships such as a digital identity initiative with Sri Lanka, the metro project in Mauritius, and a speciality hospital in Seychelles.

Dr Jaishankar emphasised that platforms like the IORA, BIMSTEC, and the Colombo Security Conclave serve as key building blocks of the broader Indo-Pacific framework and should be strengthened by scaling up cooperation. At the same time, bilateral maritime partnerships remain crucial, particularly with Seychelles, Mauritius, and Sri Lanka, where India works closely with their navies and coast guards on maritime security, humanitarian assistance and disaster relief, anti-piracy, counter-narcotics, illegal fishing, and environmental protection. He also stressed that India's growth will benefit the wider region and that its rise will be shaped by its own strengths rather than the mistakes of others.

The Indo-Pacific is more of a geostrategic concept, rather than a formal geographic region. Different actors include slightly different areas depending on strategic interests for defining it. For example, the ASEAN (Association of Southeast Asian Nations) definition focuses mainly on Southeast Asia and surrounding waters, while the Quadrilateral Security Dialogue or the Quad concept spans the Indian Ocean to the western and central Pacific.

European Union Indo-Pacific Strategy includes East Africa and the Pacific island states. Broadly if we were to take up South Asia, Southeast Asia and the Pacific island nations, India finds itself in a pivotal position while engaging with each grouping. In 2026, India's engagement with the Pacific, South Asia, and Southeast Asia reflects a shift from diplomatic outreach to strategic delivery under its "Neighborhood First" and "Act East"

policies. New Delhi is increasingly positioning itself as a net security provider and a dependable development partner for Global South.

In South Asia, India plays the role of a regional stabilizing power, providing economic and energy security to its neighbours. New Delhi extended US\$4 billion in crisis assistance to Sri Lanka and US\$1.66 billion in Lines of Credit to Nepal, while building a regional energy network that includes plans to import 10,000 MW of hydropower from Nepal and operationalising the India–Bangladesh Friendship Pipeline with Bangladesh. Amid political transitions in neighbouring states, India is also shifting from elite-level diplomacy to broader people-to-people engagement to sustain regional stability.

In Southeast Asia, India acts as a strategic hinge linking the Indian Ocean with the Pacific. Maritime cooperation with the ASEAN has been strengthened with 2026 being designated as the ASEAN–India Year of Maritime Cooperation, focusing on joint patrols and Blue Economy initiatives.

India is also emerging as a defence exporter, supplying BrahMos cruise missile systems to the Philippines and transferring a missile corvette - INS Kirpan to Vietnam, with interest in buying BrahMos coming in from Indonesia as well. At the same time, New Delhi is also expanding digital statecraft, linking its Unified Payments Interface with PayNow in Singapore and advancing local-currency trade with Malaysia.

Across the Pacific Islands, New Delhi is positioning itself as the voice of the Global South and a trusted development partner. Through the Forum for India–Pacific Islands Cooperation, better known as FIPIC, New Delhi is supporting high-impact projects such as a super-specialty hospital in Fiji while expanding assistance across the region. Its focus on climate resilience and healthcare, including sea ambulances and dialysis



units for Pacific island states, highlights India's role as a provider of regional public goods and a benign strategic partner in the Indo-Pacific.

Infrastructure Architecture

The Indo-Pacific is emerging as the world's most dynamic economic and strategic region, where infrastructure development across transport, energy, digital, and social sectors is central to growth and connectivity. With an estimated US\$1–2 trillion infrastructure gap, the region presents major opportunities for investment and development partnerships. Increasingly, infrastructure is not only driving economic integration but also shaping geopolitical influence, strategic competition, and regional stability.

Transport networks remain the backbone of Indo-Pacific connectivity. Investments focus on roads, ports, railways, and maritime corridors to boost trade and mobility, particularly for Pacific Island and Southeast Asian economies.

India's Kaladan Multi-Modal Transit Transport Project linking India and Myanmar through sea, river, and road networks provides an alternative route to India's Northeast and improves access to the Bay of Bengal. The China–Pakistan Economic Corridor under the Belt and Road Initiative connects western China to Gwadar Port, giving Beijing access to the Arabian Sea and reducing dependence on the Malacca Strait. In Southeast Asia, the Jakarta–Bandung High-Speed Railway linking Jakarta and Bandung improves domestic mobility and reflects strategic competition in infrastructure financing.

The India–Myanmar–Thailand Trilateral Highway further promotes connectivity between South and Southeast Asia. Meanwhile, India's planned Great Nicobar Transshipment Port Project near the Malacca Strait aims to create a major logistics hub along one of the world's busiest maritime routes.

Utilities infrastructure is expanding rapidly with investments in power grids, renewable energy (solar and wind), battery energy storage systems (BESS), and water and sanitation systems. The transition toward clean energy, green hydrogen, and resilient power systems is a major priority across the region.

One prominent example being the Lower Sesan 2 Hydropower Dam in Cambodia, developed with Chinese investment under the BRI. The 400-MW project significantly boosts Cambodia's electricity supply while strengthening China's strategic presence in mainland Southeast Asia. In South Asia, the India–Bangladesh Friendship Pipeline links India and Bangladesh, enabling the supply of diesel from India to Bangladesh and deepening regional energy cooperation.

Another key initiative is the Australia–Asia Power Link project proposed by Sun Cable, which aims to transmit solar power from Australia's Northern Territory to Singapore through subsea cables, highlighting the region's transition toward renewable energy connectivity.

In the water sector, Singapore's NEWater Programme demonstrates advanced water recycling technology that enhances water security for the city-state. Together, these projects show how energy and water infrastructure underpin sustainable development, regional cooperation, and long-term strategic stability in the Indo-Pacific.

The Indo-Pacific is witnessing rapid deployment of data centres, telecom networks, undersea cables, and smart grids. Countries such as Singapore and New Zealand are leading in smart city technologies and advanced digital connectivity, strengthening the region's digital economy. A key example is the Pacific Regional Connectivity Program supported by the World



Bank, which funds submarine fiber-optic cables linking small island states such as Kiribati and Micronesia to global internet networks, improving digital access and economic integration. Another major project is the Southeast Asia–Middle East–Western Europe five submarine cable system connecting Singapore, India, and France, strengthening high-capacity data routes between Asia, the Middle East, and Europe. In South Asia, India's Digital India Programme focuses on expanding broadband networks, digital governance, and rural connectivity to enhance economic inclusion. Meanwhile, technology firms such as Google and Meta platforms are investing in subsea cable projects across the Indo-Pacific to support growing data demand. Collectively, these initiatives demonstrate how digital infrastructure is shaping trade, innovation, and strategic competition while strengthening regional connectivity and technological resilience.

As part of social infrastructure, Governments are investing in hospitals, schools, community centers, and cultural facilities to support human development and social resilience. These investments improve healthcare, education, and cultural preservation, particularly in developing economies. Examples include , in Indonesia, a health system modernisation program supported by the Asian Infrastructure Investment Bank involves approximately US\$1Billion to upgrade hospitals, laboratories, and national health networks, while the RSAB Harapan Kita Integrated Hospital Complex in Jakarta is being expanded with a US\$226 million investment. In India, the Assam Tertiary Health Care Augmentation Project, backed by the Asian Development Bank, involves US\$398.8 million to modernise medical colleges, alongside a US\$500 million program in Maharashtra to build new medical colleges and hospitals. In Myanmar, the New Yangon Specialist Hospital, supported by the Japan International Cooperation Agency, is enhancing specialised care.

Meanwhile, the Betio Hospital Project in Kiribati, funded by the Asian Development Bank, improves healthcare access for remote island populations. These initiatives collectively strengthen healthcare systems, education, and long-term regional resilience.

Climate-resilient infrastructure has become strategically important in the Indo-Pacific as countries face rising sea levels, extreme weather, and natural disasters. The Pacific Resilience Program supported by the World Bank helps island nations such as Fiji and Vanuatu strengthen disaster-resilient roads, early-warning systems, and coastal protection. In Bangladesh, the Coastal Embankment Improvement Project improves flood defences and protects millions from cyclones and storm surges. Meanwhile, Japan has invested in advanced earthquake-resistant urban infrastructure and disaster-resilient transport systems. These initiatives enhance regional stability, safeguard economic activity, and ensure sustainable development in climate-vulnerable Indo-Pacific economies.

Conclusion

The Indo-Pacific will see infrastructure remain a central driver of economic growth and regional integration, with sustainable, transparent, and resilient projects emerging as the new benchmark for development partnerships.

Competing connectivity initiatives, such as China's Belt and Road Initiative and infrastructure efforts led by India, Japan, and Australia, are increasingly shaping the region's strategic landscape. In the Indo-Pacific, infrastructure is no longer just about development; it has become a tool of strategy, security, and geopolitical influence.■

Le développement des infrastructures dans l'Indo-Pacifique : un levier de puissance stratégique

Depuis l'Antiquité, la région indo-pacifique a été façonnée par des infrastructures favorisant le commerce, les échanges culturels et l'influence stratégique. Des réseaux maritimes reliant des ports tels que Lothal, Tamralipta et Muziris connectaient le sous-continent indien à l'Asie du Sud-Est, au Moyen-Orient et à la Méditerranée. Ces ports servaient de premiers pôles d'infrastructure soutenant la navigation, la logistique et le commerce à travers l'océan Indien, permettant aux marchands, aux idées et à la culture indiens de rayonner jusqu'en Indonésie et au Cambodge. Cette connectivité maritime historique illustre le rôle central joué depuis longtemps par les infrastructures — ports, chantiers navals et routes commerciales — dans l'exercice de l'influence stratégique et de la puissance économique dans l'Indo-Pacifique.

L'océan Indien s'impose de plus en plus comme un théâtre de conflits, à mesure que les rivalités géopolitiques débordent sur l'espace maritime. Un événement marquant a eu lieu en mars 2026, lorsqu'un sous-marin américain a torpillé la frégate iranienne IRIS Dena près du Sri Lanka, tuant des dizaines de marins et étendant ainsi le conflit d'Asie occidentale à l'océan Indien. Cet incident a démontré que des guerres autrefois confinées à la terre ferme ou aux mers régionales peuvent désormais s'étendre au cœur des routes maritimes mondiales stratégiques.

La militarisation de ces eaux se manifeste également par des attaques contre le transport maritime commercial, liées aux conflits plus larges en Asie occidentale. Depuis 2023, les rebelles houthis du Yémen mènent des attaques au missile et au drone contre des navires de charge traversant la mer Rouge et le golfe d'Aden, ciblant les bâtiments liés à Israël, aux États-Unis et à leurs alliés. Ces attaques ont perturbé les chaînes d'approvisionnement mondiales et contraint de nombreuses compagnies maritimes à dérouter leurs navires en contournant l'Afrique, soulignant ainsi la vulnérabilité des routes

commerciales maritimes de l'Indo-Pacifique.

Dans ce contexte de rivalités accrues, le rôle moteur joué par l'Inde au sein de l'Association des pays riverains de l'océan Indien (IORA) revêt une importance stratégique. Par le biais de l'IORA, l'Inde cherche à renforcer la coopération maritime, la réponse aux catastrophes et la sécurité des voies de navigation entre les États riverains de l'océan Indien. En favorisant le dialogue et le renforcement des capacités parmi les pays membres, l'Inde vise à garantir que l'océan Indien demeure un espace ouvert, régi par des règles et fondé sur la coopération, plutôt que de devenir le terrain de rivalités entre grandes puissances.

Tout aussi importante est la promotion par l'Inde de l'« économie bleue », une approche qui met l'accent sur la durabilité des ressources maritimes, ainsi que sur le développement des ports, du transport maritime et des infrastructures côtières. Les investissements dans les ports, la logistique maritime, les câbles sous-marins et les infrastructures côtières résilientes à travers l'Indo-Pacifique stimulent non seulement la croissance économique, mais renforcent également la sécurité maritime et la connectivité. À cet égard, le développement des infrastructures dans l'Indo-Pacifique ne relève pas uniquement de la politique économique ; il constitue un outil stratégique pour stabiliser une région où les routes commerciales, la sécurité et la concurrence géopolitique s'entrecroisent de plus en plus.

Lors du Raisina Dialogue, le ministre indien des Affaires étrangères, le Dr S. Jaishankar, a souligné le renouveau de l'océan Indien en tant qu'écosystème commercial historique façonné par la mousson, faisant écho aux récits — tels que ceux développés dans l'ouvrage *The Monsoon: The Indian Ocean and the Future of American Power* — sur les réseaux maritimes interconnectés. Il a noté que l'Inde rétablit ces schémas traditionnels de connectivité et d'échanges, en s'étendant vers



l'est via le Myanmar et vers l'ouest par le biais de corridors tels que le Corridor économique Inde-Moyen-Orient-Europe et le Corridor international de transport Nord-Sud (traversant l'Iran vers l'Eurasie).

Ces initiatives reflètent la vision maritime intégrée de l'Inde, incarnée par les concepts SAGAR et MAHASAGAR, ainsi que par des partenariats de développement tels qu'une initiative d'identité numérique avec le Sri Lanka, le projet de métro à Maurice et un hôpital spécialisé aux Seychelles.

Le Dr Jaishankar a souligné que des plateformes comme l'PIORA, le BIMSTEC et le Colombo Security Conclave constituent des piliers essentiels du cadre plus large de l'Indo-Pacifique et devraient être renforcées par une coopération accrue. Parallèlement, les partenariats maritimes bilatéraux demeurent cruciaux, notamment avec les Seychelles, Maurice et le Sri Lanka ; l'Inde y collabore étroitement avec les marines et les garde-côtes locaux sur des questions telles que la sécurité maritime, l'aide humanitaire et les secours en cas de catastrophe, la lutte contre la piraterie et le trafic de stupéfiants, la pêche illégale et la protection de l'environnement. Il a également insisté sur le fait que la croissance de l'Inde profiterait à l'ensemble de la région et que son essor serait façonné par ses propres atouts plutôt que par les erreurs d'autrui.

L'Indo-Pacifique s'apparente davantage à un concept géostratégique qu'à une région géographique formelle. Selon les intérêts stratégiques qui président à sa définition, les différents acteurs y incluent des zones légèrement distinctes. Par exemple, la définition de l'ASEAN (Association des nations de l'Asie du Sud-Est) se concentre principalement sur l'Asie du Sud-Est et les eaux environnantes, tandis que le concept du Dialogue quadrilatéral pour la sécurité (ou « Quad ») s'étend de l'océan Indien jusqu'au Pacifique occidental et central.

La stratégie de l'Union européenne pour l'Indo-Pacifique englobe l'Afrique de l'Est et les États insulaires du Pacifique. Plus largement, si l'on considère l'Asie du Sud et l'Asie du Sud-Est...

Avec les nations insulaires du Pacifique, l'Inde occupe une position centrale dans ses relations avec chaque groupe. En 2026, son engagement dans le Pacifique, l'Asie du Sud et l'Asie du Sud-Est témoigne d'une évolution, passant d'une approche diplomatique à une action stratégique, conformément à ses politiques « Priorité au voisinage » et « Agir vers l'Est ». New Delhi se positionne de plus en plus comme un garant de la sécurité et un partenaire de développement fiable pour les pays du Sud.

En Asie du Sud, l'Inde joue un rôle de puissance stabilisatrice régionale, assurant la sécurité économique et énergétique de ses voisins. New Delhi a accordé une aide d'urgence de 4 milliards de dollars au Sri Lanka et des lignes de crédit d'un montant de 1,66 milliard de dollars au Népal, tout en développant un réseau énergétique régional prévoyant notamment l'importation de 10 000 MW d'hydroélectricité népalaise et la mise en service du gazoduc de l'amitié Inde-Bangladesh. Face aux transitions politiques dans les États voisins, l'Inde privilégie également un dialogue direct avec les populations, plutôt qu'une diplomatie de haut niveau, afin de préserver la stabilité régionale.

En Asie du Sud-Est, l'Inde constitue un pivot stratégique reliant l'océan Indien au Pacifique. La coopération maritime avec l'ASEAN s'est renforcée, 2026 ayant été désignée Année de la coopération maritime ASEAN-Inde, axée sur les patrouilles conjointes et les initiatives d'économie bleue.

L'Inde s'affirme également comme exportateur d'armements, fournissant des systèmes de missiles de croisière BrahMos aux Philippines et transférant une corvette lance-missiles, l'INS Kirpan, au Vietnam. L'Indonésie manifeste

également son intérêt pour l'acquisition de BrahMos. Parallèlement, New Delhi développe sa politique numérique, en reliant son interface de paiements unifiée (UPI) à PayNow à Singapour et en dynamisant les échanges commerciaux en monnaie locale avec la Malaisie.

Dans l'ensemble des îles du Pacifique, New Delhi se positionne comme le porte-parole des pays du Sud et un partenaire de développement de confiance. Par le biais du Forum pour la coopération Inde-Îles du Pacifique (FIPIC), New Delhi soutient des projets à fort impact, tels qu'un hôpital ultra-spécialisé aux Fidji, tout en étendant son aide à l'ensemble de la région. L'accent mis par l'Inde sur la résilience climatique et les soins de santé, notamment les ambulances maritimes et les unités de dialyse pour les États insulaires du Pacifique, souligne son rôle de fournisseur de biens publics régionaux et de partenaire stratégique bienveillant dans la région indo-pacifique.

Architecture des infrastructures : L'Indo-Pacifique s'affirme comme la région économique et stratégique la plus dynamique au monde, où le développement des infrastructures dans les secteurs des transports, de l'énergie, du numérique et du social est essentiel à la croissance et à la connectivité. Avec un déficit d'infrastructures estimé entre 1 000 et 2 000 milliards de dollars américains, la région offre d'importantes opportunités d'investissement et de partenariats de développement. De plus en plus, les infrastructures ne se contentent pas de stimuler l'intégration économique, mais façonnent également l'influence géopolitique, la concurrence stratégique et la stabilité régionale.

Les réseaux de transport demeurent l'épine dorsale de la connectivité indo-pacifique. Les investissements se concentrent sur les routes, les ports, les chemins de fer et les corridors maritimes afin de dynamiser le commerce et la mobilité, en particulier pour les économies des îles du Pacifique et de l'Asie du Sud-Est.

Le projet de transport multimodal Kaladan, reliant l'Inde et le Myanmar par voie maritime, fluviale et routière, offre une voie alternative vers le nord-est de l'Inde et améliore l'accès au golfe du Bengale. Le corridor économique Chine-Pakistan, dans le cadre de l'initiative « la Ceinture et la Route », relie l'ouest de la Chine au port de Gwadar, offrant ainsi à Pékin un accès à la mer d'Arabie et réduisant sa dépendance au détroit de Malacca. En Asie du Sud-Est, la ligne ferroviaire à grande vitesse Jakarta-Bandung, reliant Jakarta à Bandung, améliore la mobilité intérieure et témoigne d'une concurrence stratégique dans le financement des infrastructures.

La route trilatérale Inde-Myanmar-Thaïlande renforce la connectivité entre l'Asie du Sud et l'Asie du Sud-Est. Parallèlement, le projet de port de transbordement de Great Nicobar, en Inde, près du détroit de Malacca, vise à créer une plateforme logistique majeure sur l'une des routes maritimes les plus fréquentées au monde.

Les infrastructures de services publics se développent rapidement grâce aux investissements dans les réseaux électriques, les énergies renouvelables (solaire et éolienne), les systèmes de stockage d'énergie par batteries (BESS) et les systèmes d'eau et d'assainissement. La transition vers une énergie propre, l'hydrogène vert et des systèmes énergétiques résilients est une priorité majeure dans toute la région.

Le barrage hydroélectrique de Lower Sesan 2 au Cambodge, développé grâce à des investissements chinois dans le cadre de l'initiative « la Ceinture et la Route », en est un exemple significatif. Le projet de 400 MW renforce considérablement l'approvisionnement en électricité du Cambodge tout en consolidant la présence stratégique de la Chine en Asie du Sud-Est continentale. En Asie du Sud, le gazoduc de l'amitié Inde-Bangladesh relie l'Inde



et le Bangladesh, permettant l'acheminement de diesel indien vers le Bangladesh et approfondissant la coopération énergétique régionale.

Autre initiative majeure : le projet Australia-Asia Power Link, proposé par Sun Cable, qui vise à transporter l'énergie solaire du Territoire du Nord australien jusqu'à Singapour par des câbles sous-marins, illustrant ainsi la transition de la région vers une connectivité énergétique basée sur les énergies renouvelables.

Dans le secteur de l'eau, Singapour illustre une technologie de pointe en matière de recyclage de l'eau qui renforce la sécurité hydrique de la cité-État. Dans leur ensemble, ces projets démontrent comment les infrastructures énergétiques et hydrauliques sous-tendent le développement durable, la coopération régionale et la stabilité stratégique à long terme dans la région indo-pacifique.

La région indo-pacifique connaît un déploiement rapide de centres de données, de réseaux de télécommunications, de câbles sous-marins et de réseaux électriques intelligents. Des pays comme Singapour et la Nouvelle-Zélande sont à la pointe des technologies de ville intelligente et de la connectivité numérique avancée, renforçant ainsi l'économie numérique de la région. Un exemple clé est le Programme régional de connectivité du Pacifique (Pacific Regional Connectivity Program), soutenu par la Banque mondiale, qui finance des câbles sous-marins à fibre optique reliant de petits États insulaires, tels que les Kiribati et la Micronésie, aux réseaux Internet mondiaux, améliorant ainsi l'accès numérique et l'intégration économique. Un autre projet majeur est le système de câbles sous-marins « Southeast Asia–Middle East–Western Europe 5 » (SEA-ME-WE 5), qui relie Singapour, l'Inde et la France, renforçant les liaisons de données à haute capacité entre l'Asie, le Moyen-Orient et l'Europe. En Asie du Sud, le programme indien « Digital India » met l'accent

sur l'extension des réseaux à haut débit, la gouvernance numérique et la connectivité rurale afin de favoriser l'inclusion économique. Parallèlement, des entreprises technologiques telles que Google et Meta investissent dans des projets de câbles sous-marins à travers la région indo-pacifique pour répondre à la demande croissante en données. Dans leur ensemble, ces initiatives montrent comment les infrastructures numériques façonnent le commerce, l'innovation et la concurrence stratégique, tout en renforçant la connectivité régionale et la résilience technologique.

Dans le domaine des infrastructures sociales, les gouvernements investissent dans des hôpitaux, des écoles, des centres communautaires et des équipements culturels afin de soutenir le développement humain et la résilience sociale. Ces investissements améliorent les soins de santé, l'éducation et la préservation culturelle, en particulier dans les économies en développement. À titre d'exemple, en Indonésie, un programme de modernisation du système de santé soutenu par la Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures (BAII) mobilise environ un milliard de dollars américains pour moderniser les hôpitaux, les laboratoires et les réseaux de santé nationaux, tandis que le complexe hospitalier intégré RSAB Harapan Kita à Jakarta fait l'objet d'une extension grâce à un investissement de 226 millions de dollars. En Inde, le projet de renforcement des soins de santé tertiaires en Assam (Assam Tertiary Health Care Augmentation Project), soutenu par la Banque asiatique de développement, prévoit 398,8 millions de dollars pour moderniser des facultés de médecine, parallèlement à un programme de 500 millions de dollars dans le Maharashtra visant à construire de nouvelles facultés de médecine et de nouveaux hôpitaux. Au Myanmar, le nouvel hôpital spécialisé de Yangon (New Yangon Specialist Hospital), soutenu par l'Agence de coopération internationale du Japon (JICA), permet d'améliorer l'offre de soins spécialisés.



Parallèlement, le projet de l'hôpital de Betio aux Kiribati, financé par la Banque asiatique de développement, améliore l'accès aux soins de santé pour les populations des îles isolées. Ces initiatives renforcent collectivement les systèmes de santé, l'éducation et la résilience régionale à long terme.

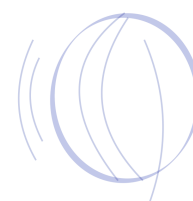
Les infrastructures résilientes face au climat revêtent une importance stratégique dans la région indo-pacifique, alors que les pays sont confrontés à l'élévation du niveau de la mer, aux phénomènes météorologiques extrêmes et aux catastrophes naturelles. Le Programme de résilience du Pacifique, soutenu par la Banque mondiale, aide des nations insulaires telles que les Fidji et le Vanuatu à renforcer la résilience de leurs infrastructures routières, de leurs systèmes d'alerte précoce et de leurs dispositifs de protection du littoral face aux catastrophes. Au Bangladesh, le projet d'amélioration des digues côtières renforce les défenses contre les inondations et protège des millions de personnes des cyclones et des ondes de tempête. De son côté, le Japon a investi dans des infrastructures urbaines antisismiques de pointe

et dans des systèmes de transport résilients face aux catastrophes. Ces initiatives favorisent la stabilité régionale, préservent l'activité économique et garantissent un développement durable pour les économies de l'Indo-Pacifique vulnérables au changement climatique.

Conclusion

Dans la région indo-pacifique, les infrastructures demeureront un moteur essentiel de la croissance économique et de l'intégration régionale, les projets durables, transparents et résilients s'imposant comme la nouvelle référence en matière de partenariats de développement.

Des initiatives de connectivité concurrentes – telles que l'initiative chinoise des « Nouvelles routes de la soie » (Belt and Road Initiative) et les projets d'infrastructure menés par l'Inde, le Japon et l'Australie – façonnent de plus en plus le paysage stratégique de la région. Dans l'Indo-Pacifique, les infrastructures ne sont plus seulement une question de développement ; elles sont devenues un instrument de stratégie, de sécurité et d'influence géopolitique.■





Repeated China-Russia Joint Bomber Flights toward Tokyo and the Challenges of Deterrence

Aizawa Riho is a Research Fellow at the National Institute for Defense Studies (NIDS), Japan's Ministry of Defense. She specializes in U.S. strategy and policy toward China, with a particular focus on military coercion. She works with Nishino Masami, NIDS's Chief Coordinator for International Affairs and IHEDN SIAMO (2018).



Aizawa Riho
NIDS

Aizawa Riho est chercheuse à l'Institut national d'études de défense (NIDS), rattaché au ministère japonais de la Défense. Elle se spécialise dans la stratégie et la politique des États-Unis à l'égard de la Chine, en se concentrant tout particulièrement sur la coercition militaire. Elle collabore avec Nishino Masami, coordinateur en chef des affaires internationales du NIDS et auditeur de la session SIAMO de l'IHEDN (2018).

China and Russia continue to deepen their military coordination in Asia. One notable example occurred on June 27, 2026, when their bombers again passed between Japan's Southwest Islands and flew a long distance in a straight line toward Tokyo, Japan's capital. Notably, this long-distance flight toward Tokyo, first observed in December 2025 and described in the media as "unusual," was repeated in June 2026.

On December 9, 2025, two Russian Tu-95 bombers and two Chinese H-6 bombers joined up over the East China Sea. After passing through the Southwest Islands, they flew more than 600 miles in a straight line over the Pacific toward Tokyo.¹ Japan's defense minister said this was the first time Chinese and Russian bombers had jointly reached the Pacific waters off Shikoku, a major Japanese island southwest of Tokyo. He added that their repeated joint flights could only be seen as a demonstration of force against Japan.² Japanese media described the route as unusual at the time.³

Japan has responded to these bomber

activities both on its own and together with the United States, Japan's only treaty ally. Japan Air Self-Defense Force fighter aircraft have been scrambled to monitor the bombers during their flights.⁴ Japan has also conducted joint exercises with the United States following Chinese and Russian bomber activities.

On December 10, the day after the joint bomber flight, Japan and the United States conducted an exercise with two U.S. B-52 bombers.⁵ Subsequently, China and Russia each continued bomber flights in separate areas surrounding Japan.⁶ On February 16 and 18, 2026, Japan and the United States conducted further joint exercises with four B-52 bombers.⁷ The participation of four B-52s was unusual in scale compared with recent joint exercises that included Japan and the United States.⁸ Japan's Joint Staff described the exercises as demonstrating readiness and strengthening the alliance's deterrence and response capabilities.⁹

On June 27, 2026, two Russian Tu-95 bombers and two Chinese H-6 bombers

again followed the long, straight flight path toward Tokyo.¹⁰ The reuse of the route previously described as “unusual” highlights a challenge in using deterrence to address the gradual deterioration of the regional security

environment: even if efforts to deter further actions short of war succeed, accumulated pressure and the unfavorable conditions that have already emerged may persist and come to be accepted as a *fait accompli*.¹¹■

- (1) Joint Staff, Ministry of Defense of Japan (JMOD), “Chinese and Russian Aircraft Activity around Japan,” December 11, 2025. The distance is the author’s estimate based on the flight-route map
- (2) JMOD, [Press Conference by the Minister of Defense], December 16, 2025 (in Japanese)
- (3) For example, [Chinese and Russian Bombers Jointly Fly an “Unusual Route” toward Tokyo: Coordinated Intimidation by Nuclear-Capable Aircraft?], *Yomiuri Shimbun Online*, December 13, 2025 (in Japanese); Daisuke Yajima, [Russian and Chinese Bombers Conduct Joint Flight around Japan, Reaching Waters off Shikoku for the First Time], *The Asahi Shimbun*, December 10, 2025 (in Japanese)
- (4) Joint Staff, JMOD, “Chinese and Russian Aircraft Activity around Japan,” December 11, 2025
- (5) Joint Staff, JMOD, “Japan-U.S. Bilateral Exercise,” December 11, 2025
- (6) Joint Staff, JMOD, “Chinese Aircraft Activity around Japan,” January 6, 2026; “Russian Aircraft Activity around Japan,” January 23, 2026
- (7) Joint Staff, JMOD, “Japan-U.S. Bilateral Exercise,” February 19, 2026
- (8) Riho Aizawa, *Beyond Deterrence: Evolving China-Russia Military Coordination and the U.S.-Japan Alliance* (Washington, DC: Center for Strategic and International Studies, July 22, 2026), 6
- (9) Joint Staff, JMOD, “Japan-U.S. Bilateral Exercise,” December 11, 2025; Joint Staff, JMOD, “Japan-U.S. Bilateral Exercise,” February 19, 2026.
- (10) Joint Staff, JMOD, “Chinese and Russian Aircraft Activity around Japan,” July 1, 2026
- (11) Aizawa, *Beyond Deterrence*, 10.



Les vols conjoints répétés de bombardiers chinois et russes en direction de Tokyo et les défis de la dissuasion

La Chine et la Russie continuent d’approfondir leur coordination militaire en Asie. Un exemple marquant a eu lieu le 27 juin 2026, lorsque leurs bombardiers ont de nouveau traversé la zone des îles du sud-ouest du Japon pour effectuer un vol longue distance en ligne droite vers Tokyo, la capitale japonaise. Il convient de noter que ce vol longue distance vers Tokyo, observé pour la première fois en décembre 2025 et qualifié d’« inhabituel » par les médias, s’est reproduit en juin 2026.

Le 9 décembre 2025, deux bombardiers russes Tu-95 et deux bombardiers chinois H-6 ont opéré une jonction au-dessus de la mer de Chine orientale. Après avoir franchi la zone des îles du sud-ouest, ils ont parcouru plus de 600 milles en

ligne droite au-dessus du Pacifique en direction de Tokyo.¹ Le ministre japonais de la Défense a déclaré qu’il s’agissait de la première fois que des bombardiers chinois et russes atteignaient conjointement les eaux du Pacifique au large de Shikoku, une île japonaise majeure située au sud-ouest de Tokyo. Il a ajouté que ces vols conjoints répétés ne pouvaient être perçus que comme une démonstration de force à l’encontre du Japon.² À l’époque, les médias japonais avaient qualifié cet itinéraire d’inhabituel.³

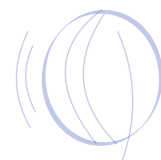
Le Japon a réagi à ces activités de bombardiers tant de manière autonome qu’en coopération avec les États-Unis, son seul allié lié par un

traité. Des avions de chasse de la Force aérienne d'autodéfense du Japon ont été dépêchés pour surveiller les bombardiers durant leurs vols.⁴ Le Japon a également mené des exercices conjoints avec les États-Unis à la suite de ces activités de bombardiers chinois et russes. Le 10 décembre, au lendemain du vol conjoint de bombardiers, le Japon et les États-Unis ont mené un exercice impliquant deux bombardiers américains B-52.⁵ Par la suite, la Chine et la Russie ont chacune poursuivi des vols de bombardiers dans des zones distinctes autour du Japon.⁶ Les 16 et 18 février 2026, le Japon et les États-Unis ont organisé de nouveaux exercices conjoints mobilisant quatre bombardiers B-52.⁷ Le déploiement de quatre B-52 représentait une ampleur inhabituelle par rapport aux récents exercices conjoints menés par le Japon et les États-Unis.⁸ L'État-major interarmées japonais a

présenté ces exercices comme une démonstration de préparation opérationnelle ainsi qu'un moyen de renforcer les capacités de dissuasion et de réponse de l'alliance.⁹

Le 27 juin 2026, deux bombardiers russes Tu-95 et deux bombardiers chinois H-6 ont de nouveau emprunté cette longue trajectoire rectiligne en direction de Tokyo.¹⁰ La réutilisation de cet itinéraire, précédemment qualifié d'« inhabituel », met en lumière un défi lié à l'usage de la dissuasion face à la dégradation progressive de l'environnement sécuritaire régional : même si les efforts visant à dissuader de nouvelles actions (en deçà du seuil de la guerre) aboutissent, la pression accumulée et les conditions défavorables déjà apparues risquent de perdurer et d'être finalement acceptées comme un fait accompli.¹¹ ■

- (1) État-major interarmées, ministère de la Défense du Japon (JMOD), « Activité des aéronefs chinois et russes autour du Japon », 11 décembre 2025. La distance indiquée est une estimation de l'auteur basée sur la carte de l'itinéraire de vol.
- (2) JMOD, [Conférence de presse du ministre de la Défense], 16 décembre 2025 (en japonais).
- (3) Par exemple, [Vol conjoint de bombardiers chinois et russes sur un « itinéraire inhabituel » vers Tokyo : une intimidation coordonnée par des appareils à capacité nucléaire ?], Yomiuri Shimbun Online, 13 décembre 2025 (en japonais) ; Daisuke Yajima, [Des bombardiers russes et chinois effectuent un vol conjoint autour du Japon et atteignent pour la première fois les eaux au large de Shikoku], The Asahi Shimbun, 10 décembre 2025 (en japonais).
- (4) État-major interarmées, ministère de la Défense du Japon (JMOD), « Activité des aéronefs chinois et russes autour du Japon », 11 décembre 2025.
- (5) État-major interarmées, JMOD, « Exercice bilatéral Japon-États-Unis », 11 décembre 2025.
- (6) État-major interarmées, JMOD, « Activité des aéronefs chinois autour du Japon », 6 janvier 2026 ; « Activité des aéronefs russes autour du Japon », 23 janvier 2026.
- (7) État-major interarmées, JMOD, « Exercice bilatéral Japon-États-Unis », 19 février 2026.
- (8) Riho Aizawa, *Beyond Deterrence: Evolving China-Russia Military Coordination and the U.S.-Japan Alliance* (Washington, DC : Center for Strategic and International Studies, 22 juillet 2026), 6.
- (9) État-major interarmées, JMOD, « Exercice bilatéral Japon-États-Unis », 11 décembre 2025 ; État-major interarmées, JMOD, « Exercice bilatéral Japon-États-Unis », 19 février 2026.
- (10) État-major interarmées, JMOD, « Activité des aéronefs chinois et russes autour du Japon », 1er juillet 2026.
- (11) Aizawa, *Beyond Deterrence*, 10.



Normalisation de la politique japonaise d'exportation des armements



Par Kojima Machiko, professeure associée, université Sophia, Tokyo, Japon
By Kojima Machiko, Associate Professor, Sophia University, Tokyo, Japan



Kojima Machiko
IHEDN SIIP 2025

Arrivée au pouvoir en octobre 2025, la première ministre japonaise Takaichi Sanae mène une politique de défense et de sécurité basée sur les idées de l'ancien premier ministre, Abe Shinzo (1954-2022), son mentor. Il s'agit notamment du concept géographique de l'Indo-pacifique, cher à Shinzo Abe, devenu central dans la stratégie nationale du Japon. Tous les trois premiers ministres de l'ère post-Abe, à savoir Suga, Kishi et Ishiba, ont certes assuré la continuité de la stratégie Indo-pacifique du Japon. Mais c'est le gouvernement Takaichi qui y apporte du concret par le biais de sa nouvelle politique d'exportation des armements. Le 21 avril 2026, Takaichi Sanae annonça la levée d'autocontrainte de vendre – « transférer » selon le terme officiel – les missiles, les frégates ou les avions de combat, etc. qui ont été classés en des armes dites létales.

Après sa défaite lors de la deuxième guerre mondiale, le Japon avait adopté le profil bas dans le domaine militaire. Au-delà de la fameuse question de l'article 9 de la constitution japonaise¹, le profil bas du Japon s'était traduit par l'interprétation restrictive de son droit de défense : le Japon se permet d'exercer le droit de défense individuelle tout en s'interdisant l'exercice du droit de défense collective. Le Japon avait également adopté le profil bas dans le domaine d'exportation d'armes. Les « trois principes sur l'exportation des armements », datés des années 1967 et 1976, ont dicté la politique japonaise en la matière pendant

longtemps. Il s'agissait de ne pas vendre d'armement à trois catégories de pays :

- les pays communistes,
- les pays placés sous embargo des Nations Unies,
- les pays engagés dans un conflit.

Au-delà de l'interdiction qu'il s'était imposée, le Japon avait adopté une telle retenue que l'on pouvait parler d'une autocensure quasi-universelle de l'exportation d'armements. Ainsi, elle véhiculait parfaitement l'image pacifiste du Japon pendant la guerre froide.

Avec le temps, il devenait légitime de se poser la question de savoir si la politique de non-exportation d'armements, sinon l'ensemble de la politique dite de profil bas, n'était pas dépassée, si l'on voulait que le Japon devienne un acteur qui compte sur la scène internationale. Il a fallu attendre le retour au pouvoir du premier ministre Shinzo Abe, en 2012, pour une redéfinition de la politique de défense et de sécurité du Japon. Son gouvernement a adopté en 2014 les « trois principes de transferts des matériels et des technologies de défense », ainsi qu'un document sur leur implémentation qui allaient remplacer les anciens principes. L'exportation des équipements militaires est désormais un moyen pour le Japon de devenir un acteur dit de « contributeur proactif à la paix ». C'était là une approche nouvelle. Le Japon s'est cependant imposé l'interdiction d'exporter les armes létales. Les ventes à l'étranger étaient ainsi limitées à cinq catégories

non létales de matériel militaire dits de : sauvetage, transport, vigilance, surveillance, déminage. Les catégories de pays avers auxquels il ne pas exporter furent mis à jour. Et d'autres mesures font que le Japon veille à ce que les armements exportés ne tombent pas entre les mains de pays belliqueux².

Le document sur les nouveaux principes adoptés en 2014 fut amendé pour la première fois en 2023, en tenant compte de la nouvelle stratégie de sécurité nationale de décembre 2022. Cet amendement est intervenu aux moments où la vente aux États-Unis de missiles intercepteurs Patriotes, fabriqués sous licence américaine au Japon, fut décidé. Il est par ailleurs intéressant de noter qu'on y mentionne désormais la paix et la stabilité « de la région de l'Indo-pacifique », au lieu de la région « Asie-Pacifique ». L'autre document sur la mise en œuvre de la politique d'exportation d'armes fut amendé en 2024 afin de rendre possible le

transfert à un pays tiers d'un futur avion de combat dit *Global Combat Air Programme* conçu avec le Royaume-Uni, l'Italie et le Canada³.

Un infléchissement plus important de la politique d'exportation d'armes est intervenu sous le gouvernement Takaichi. Le 21 avril 2026, ledit document fut amendé pour la deuxième fois. Il s'agit cette fois-ci de lever les restrictions de non-exportation concernant les armes dites létales. Le gouvernement Takaichi compte renforcer « les capacités de dissuasion et de réponse des États, alliés ou affinitaires »⁴. Il ne s'agit pas d'exporter à n'importe qui, mais « aux seuls pays ayant conclu des accords internationaux impliquant une utilisation conforme à la charte des Nations unies »⁵. Combinée avec la diplomatie, nous pouvons sans doute espérer qu'une vision commune de la sécurité pourrait émerger de la nouvelle politique japonaise et d'une expansion de son industrie de l'armement.■

(1) L'article 9 de la constitution japonaise stipule que « Le peuple japonais renonce à jamais à la guerre en tant que droit souverain de la nation, ou à la menace, ou à l'usage de la force (...) il ne sera jamais maintenu de forces terrestres, navales ou aériennes, ou autre potentiel de guerre »

(2) https://www.cas.go.jp/jp/gaiyou/jimu/pdf/r80421_bouei2.pdf

(3) Le Canada vient de rejoindre le programme GCA en juillet 2026

(4) <https://www.cas.go.jp/jp/gaiyou/jimu/bouei.html>

(5) Il y en a 17 en avril 2026 : États-Unis, Royaume-Uni, Australie, Inde, Philippines, France, Allemagne, Malaisie, Italie, Indonésie, Vietnam, Thaïlande, Suède, Singapour, Émirats arabes unis, Mongolie et Bangladesh

Normalization of Japan's Arms Export Policy

Since taking office in October 2025, Japanese Prime Minister Takaichi Sanae has pursued a defense and security policy rooted in the ideas of her mentor, former Prime Minister Abe Shinzo (1954–2022). This includes the geographical concept of the Indo-Pacific – a vision cherished by Abe – which has become central to Japan's national strategy. While the three prime ministers of the post-Abe era –

Suga, Kishi, and Ishiba – maintained continuity regarding Japan's Indo-Pacific strategy, it is the Takaichi administration that is giving it concrete substance through its new arms export policy. On April 21, 2026, Takaichi Sanae announced the lifting of self-imposed restrictions on the sale – or "transfer," to use the official term – of items classified as lethal weapons, such as missiles, frigates, and fighter jets.

Following its defeat in World War II, Japan adopted a low-profile stance in military affairs. Beyond the well-known issue of Article 9 of the Japanese Constitution, this low-profile approach was reflected in a restrictive interpretation of the right to self-defense: Japan permitted itself to exercise the right to individual self-defense while prohibiting the exercise of the right to collective self-defense. Japan also maintained a low profile regarding arms exports; the "Three Principles on Arms Exports," dating back to 1967 and 1976, long dictated Japanese policy in this area. The policy involved a ban on selling arms to three categories of countries:

- communist countries,
- countries under United Nations embargo;
- countries engaged in conflict.

Beyond this self-imposed ban, Japan exercised such restraint that one could speak of a near-total self-imposed restriction on arms exports. This perfectly embodied Japan's pacifist image during the Cold War.

Over time, it became legitimate to question whether the policy of banning arms exports – or indeed the entire "low-profile" policy – had become outdated, particularly if Japan wished to become a significant player on the international stage. It was not until Prime Minister Shinzo Abe returned to power in 2012 that Japan's defense and security policy was redefined. In 2014, his government adopted the "Three Principles on Transfer of Defense Equipment and Technology," along with an implementation document, to replace the previous principles. Arms exports thus became a means for Japan to position itself as a "proactive contributor to peace." This marked a new approach. However, Japan maintained a ban on exporting lethal weapons. Overseas sales were consequently

limited to five non-lethal categories of military equipment: rescue, transport, vigilance, surveillance, and mine clearance. The list of countries to which exports were prohibited was updated, and additional measures were put in place to ensure that exported arms do not fall into the hands of belligerent nations. The document outlining the new principles adopted in 2014 was amended for the first time in 2023, taking into account the new National Security Strategy of December 2022. This amendment coincided with the decision to sale to the USA Patriot interceptor missiles, manufactured in Japan under US license. It is also worth noting that the text now refers to peace and stability in the "Indo-Pacific region" rather than the "Asia-Pacific" region. The separate document governing the implementation of arms export policy was amended in 2024 to enable the transfer to third countries of the future fighter jet – known as the Global Combat Air Programme – being developed jointly with the United Kingdom, Italy, and Canada.

A more significant shift in arms export policy occurred under the Takaichi administration. On April 21, 2026, the document in question was amended for the second time. This move aimed to lift non-export restrictions on so-called lethal weapons. The Takaichi government intends to strengthen "the deterrence and response capabilities of allied or like-minded nations." The goal is not to export to just anyone, but "only to countries that have concluded international agreements ensuring usage in accordance with the UN Charter." When combined with diplomacy, there is reason to hope that a shared vision of security could emerge from Japan's new policy and the expansion of its defense industry.■





Quand une chaîne de valeur devient une chaîne de sécurité

Le dilemme malaisien des terres rares

By Dr Farizal Mohd Razalli, analyste diplomatique indépendant
par Dr. Farizal Mohd Razalli, independent diplomatic analyst



Farizal Mohd Razalli
IHEDN SIIP 2025

La Malaisie veut s'imposer comme un maillon majeur des nouvelles chaînes de valeur des minéraux critiques. Mais l'accord conclu entre *Lynas Rare Earths* et le Pentagone révèle une difficulté plus profonde : comment une puissance moyenne peut-elle tirer parti de la reconfiguration géoéconomique mondiale sans laisser les capacités industrielles implantées sur son territoire devenir, par ricochet, les instruments stratégiques d'une grande puissance ?

En mars 2026, *Lynas USA*, filiale du groupe australien *Lynas Rare Earths*, a signé une lettre d'intention contraignante avec le gouvernement américain afin de finaliser un accord de fourniture d'oxydes de terres rares légères et lourdes. Le Pentagone prévoit d'y consacrer environ 96 millions de dollars sur quatre ans, au nom de la sécurité nationale et de la résilience de ses chaînes d'approvisionnement.

La controverse a rapidement gagné Kuala Lumpur. Le 16 juillet 2026, la Commission parlementaire spéciale sur les relations internationales et le commerce international a examiné le rôle de *Lynas* dans la chaîne d'approvisionnement de l'industrie de défense américaine. Elle a demandé au gouvernement de clarifier sa position et recommandé un cadre plus précis pour les investissements étrangers dans le secteur des minéraux stratégiques, afin de protéger les intérêts nationaux et la souveraineté du pays.

L'affaire soulève dès lors une question qui dépasse largement *Lynas* : à quel moment une chaîne de valeur devient-elle une chaîne de sécurité ?

Gaza : le test de crédibilité

En Malaisie, le débat s'est cristallisé autour de Gaza. Ce n'est pas fortuit.

Depuis son arrivée au pouvoir, Anwar Ibrahim a fait de la Palestine l'une des expressions les plus visibles de sa politique étrangère. Il a maintenu une ligne particulièrement ferme dans les enceintes internationales et continué, en 2026, à défendre la souveraineté palestinienne et à dénoncer les violences à Gaza et en Cisjordanie.

C'est précisément cette cohérence que l'affaire *Lynas* met à l'épreuve. Des organisations de la société civile et des responsables politiques ont demandé si des terres rares transformées en Malaisie pourraient entrer dans des systèmes militaires américains ensuite fournis à Israël. Aucun lien direct entre un lot produit en Malaisie et une arme utilisée à Gaza n'a été établi. Mais, politiquement, la possibilité suffit à créer un problème de crédibilité.

Pour l'opposition, la contradiction potentielle est évidente : comment défendre avec force la cause palestinienne tout en laissant une



capacité industrielle située en Malaisie alimenter directement la chaîne d'approvisionnement du Pentagone ? La critique touche moins à la liberté commerciale de *Lynas* qu'à la cohérence entre la politique étrangère revendiquée et les conséquences stratégiques de l'activité économique autorisée sur le territoire national.

Gaza est ainsi le déclencheur politique d'un problème structurel. Demain, le même dilemme pourrait surgir à propos de Taïwan ou d'une confrontation en mer de Chine méridionale, avec des conséquences plus directement liées aux intérêts de sécurité malaisiens.

Le faux choix entre Washington et Pékin

Il serait pourtant erroné de ramener ce débat à un choix entre les États-Unis et la Chine.

La prépondérance chinoise dans le raffinage et la transformation des terres rares explique précisément l'intérêt croissant porté à la Malaisie. Washington, Tokyo, Paris, Séoul et Canberra cherchent tous, à des degrés divers, à diversifier leurs approvisionnements et leurs capacités de transformation. Pour Kuala Lumpur, cette recomposition constitue une occasion rare de monter en gamme industrielle.

Lynas illustre cependant la subtilité du problème. Le minerai traité en Malaisie provient principalement de Mt Weld, en Australie occidentale. La question n'est donc pas simplement celle de la propriété de ressources malaisiennes. Elle concerne la valeur stratégique d'une capacité de séparation et de transformation implantée sur le territoire malaisien.

Au XXI^e siècle, la puissance minérale ne réside plus seulement dans la possession d'un gisement. Elle réside aussi dans la maîtrise du raffinage, de la séparation, de la transformation, des technologies et des débouchés.

La Malaisie aurait donc peu à gagner à fermer ses portes aux chaînes occidentales au nom d'une souveraineté défensive. Elle compromettrait précisément l'avantage géoéconomique qu'elle cherche à construire. Mais l'alternative inverse comporte son propre risque : qu'une stratégie de diversification économique conduise, presque imperceptiblement, à une intégration sécuritaire non explicitement choisie.

Réduire une dépendance à l'égard de la Chine ne produit pas automatiquement de l'autonomie stratégique.

Trois souverainetés sur un même territoire

L'affaire *Lynas* révèle trois dimensions de la souveraineté qui ne coïncident pas nécessairement.

- La première est territoriale : une installation qui opère en Malaisie est soumise aux lois, licences et réglementations malaisiennes.
- La deuxième est commerciale : *Lynas* demeure une entreprise australienne disposant de ses propres intérêts et d'une autonomie contractuelle dans les limites du droit applicable.
- La troisième est stratégique : elle apparaît lorsqu'un produit issu d'une infrastructure implantée en Malaisie devient un intrant explicitement destiné aux besoins militaires ou de sécurité nationale d'un État étranger.

C'est ici que la distinction traditionnelle entre économie et sécurité devient insuffisante. Une décision juridiquement privée peut produire une conséquence de politique étrangère ; une usine civile peut acquérir la valeur d'un actif sécuritaire ; un contrat commercial conclu par une entreprise étrangère peut modifier la perception de la position stratégique du pays hôte.

La question pour Putrajaya peut donc être formulée simplement : à quel moment une

décision commerciale prise par une entreprise étrangère opérant en Malaisie devient-elle une décision stratégique sur laquelle l'État malaisien doit disposer d'un droit de regard ?

La réponse ne peut être une intervention systématique dans les contrats privés. Elle nuirait à l'attractivité que la Malaisie cherche précisément à développer. Mais considérer toutes les destinations finales comme stratégiquement équivalentes serait tout aussi insuffisant.

La souveraineté sur les minéraux critiques ne se réduit plus à la propriété du sous-sol ou au pouvoir d'interdire une exportation. Elle concerne aussi la capacité d'apprécier la destination stratégique des capacités industrielles présentes sur le territoire national.

De la chaîne de valeur à la chaîne de sécurité

La difficulté tient à la nature profondément duale des terres rares. Les mêmes éléments peuvent servir aux véhicules électriques, aux éoliennes et à l'électronique avancée comme aux radars, systèmes de guidage, plateformes aéronautiques et autres équipements militaires. La frontière entre usages civils et sécuritaires est donc rarement étanche.

La Malaisie voulait entrer dans la chaîne de valeur mondiale des terres rares. Elle découvre qu'elle entre simultanément dans leur chaîne de sécurité.

Ce constat oblige à repenser le non-alignement. Celui-ci pouvait autrefois être conçu principalement comme une posture diplomatique : ne pas appartenir exclusivement à un bloc, diversifier ses partenariats et conserver une marge de jugement sur les grandes crises internationales. Dans les

industries stratégiques contemporaines, l'autonomie devient également infrastructurelle.

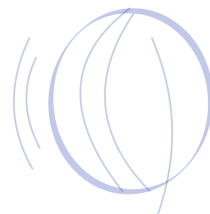
Les semi-conducteurs, l'intelligence artificielle, les technologies énergétiques, les infrastructures numériques et les minéraux critiques se situent désormais à la frontière entre marché et puissance. Une politique étrangère autonome doit donc considérer non seulement les alliances d'un pays, mais aussi les architectures stratégiques dans lesquelles ses infrastructures économiques sont progressivement insérées.

Un miroir pour Paris

Cette interrogation malaisienne n'est pas périphérique pour la France.

Paris et Tokyo ont structuré leur coopération sur les minéraux critiques depuis leur déclaration bilatérale de 2024, renforcée en 2026 par une nouvelle feuille de route. Le projet Caremag, dans le sud-ouest de la France, en est l'une des expressions concrètes : le Japon, via son agence publique JOGMEC, s'est engagé à hauteur d'environ 100 millions d'euros, tandis que l'État français soutient le projet à hauteur d'environ 106 millions. Les deux gouvernements ont également annoncé vouloir développer ensemble une « diplomatie des ressources » auprès des pays producteurs.

La Malaisie n'est pas partie à cet accord franco-japonais. Elle se trouve néanmoins dans la même architecture de diversification : depuis 2011, le Japon soutient la chaîne *Lynas* Australie-Malaisie afin de réduire sa vulnérabilité aux approvisionnements chinois. Caremag en France et *Lynas* en Malaisie participent ainsi, par des voies différentes, à une même stratégie japonaise de résilience.



Le parallèle est d'autant plus pertinent que la doctrine française de l'Indo-Pacifique repose elle aussi sur l'idée qu'il ne faut pas confondre coopération et dépendance. À Singapour, Emmanuel Macron l'a formulé clairement : la France peut être alliée des États-Unis, coopérer avec la Chine et néanmoins défendre sa propre autonomie stratégique.

Pour Paris comme pour Kuala Lumpur, l'autonomie ne consiste peut-être plus à choisir le bon alignement, mais à préserver suffisamment d'options pour ne pas être contraint d'en choisir un.

L'expérience malaisienne conduit ainsi à distinguer trois notions souvent confondues : diversification, résilience et autonomie. Diversifier les fournisseurs réduit une vulnérabilité. Renforcer la résilience permet d'absorber les chocs. L'autonomie, elle, suppose de conserver la capacité de décider.

Préserver le choix

La réponse malaisienne ne devrait donc être ni le protectionnisme ni l'alignement.

- Elle pourrait reposer sur trois principes. D'abord, distinguer investissement étranger et délégation stratégique : accueillir capitaux et entreprises internationales ne signifie pas que toutes les conséquences sécuritaires de leurs activités doivent échapper au regard de l'État hôte.
- Ensuite, instaurer un mécanisme proportionné d'examen de l'usage final pour les contrats impliquant directement des ministères de la défense, des forces armées ou des programmes militaires

étrangers. Il ne s'agirait pas de politiser chaque transaction, mais d'identifier celles qui franchissent manifestement le seuil entre commerce et sécurité.

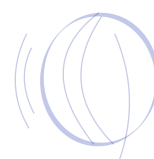
- Enfin, poursuivre une diversification stratégique des partenariats industriels. États-Unis, Japon, Union européenne, Australie, Corée du Sud, Chine et autres partenaires ne doivent pas être conçus comme des choix exclusifs, mais comme un portefeuille d'interdépendances empêchant qu'une relation dominante ne se transforme en dépendance stratégique.

L'objectif n'est pas l'indépendance. Dans des chaînes aussi complexes, elle serait à la fois improbable et coûteuse. L'objectif est de préserver le choix.

L'affaire *Lynas* constitue moins une anomalie qu'un avertissement. À mesure que la compétition entre grandes puissances transforme les infrastructures économiques en actifs de sécurité, les puissances moyennes devront apprendre à bénéficier de l'interdépendance sans perdre la capacité d'en déterminer les finalités.

Pour la Malaisie, l'autonomie stratégique ne signifie ni l'autarcie ni l'équidistance permanente entre Washington et Pékin. Elle réside dans sa capacité à décider quand, comment et au service de quelles finalités stratégiques les interdépendances présentes sur son territoire peuvent être mobilisées.

C'est peut-être là que commence, au XXI^e siècle, la véritable souveraineté sur les minéraux critiques. ■





When a Value Chain Becomes a Security Chain: Malaysia's Rare Earths Dilemma

Malaysia aims to establish itself as a key link in the emerging value chains for critical minerals. However, the agreement reached between Lynas Rare Earths and the Pentagon reveals a deeper challenge: how can a middle power capitalize on the global geoeconomic reconfiguration without allowing industrial capabilities based within its borders to become—by extension—strategic instruments for a major power?

In March 2026, *Lynas USA*, a subsidiary of the Australian group Lynas Rare Earths, signed a binding letter of intent with the US government to finalize a supply agreement for light and heavy rare earth oxides. The Pentagon plans to allocate approximately \$96 million over four years to this initiative, citing national security and supply chain resilience.

Controversy quickly reached Kuala Lumpur. On July 16, the Special Parliamentary Committee on International Relations and International Trade examined Lynas's role in the US defense industry supply chain. It called on the government to clarify its position and recommended a more precise framework for foreign investment in the strategic minerals sector to safeguard the country's national interests and sovereignty.

The issue thus raises a question that extends far beyond Lynas: at what point does a value chain become a security chain?

Gaza: The Credibility Test

In Malaysia, the debate has centered on Gaza. This is no coincidence.

Since taking office, Anwar Ibrahim has made the Palestinian cause one of the most visible aspects

of his foreign policy. He has maintained a particularly firm stance in international forums and continued, in 2026, to champion Palestinian sovereignty and condemn the violence in Gaza and the West Bank.

It is precisely this consistency that the Lynas affair puts to the test. Civil society organizations and political figures have questioned whether rare earth materials processed in Malaysia might end up in US military systems subsequently supplied to Israel. No direct link has been established between a specific batch produced in Malaysia and a weapon used in Gaza. However, from a political standpoint, the mere possibility is enough to create a credibility issue.

For the opposition, the potential contradiction is clear: how can one vigorously defend the Palestinian cause while allowing industrial capacity based in Malaysia to directly feed the Pentagon's supply chain? The criticism focuses less on Lynas's commercial freedom than on the consistency between the country's stated foreign policy and the strategic consequences of economic activity authorized within its borders. Gaza thus acts as the political trigger for a structural issue. In the future, the same dilemma could arise regarding Taiwan or a confrontation in the South China Sea—situations with consequences more directly linked to Malaysia's own security interests.

The False Choice Between Washington and Beijing

However, it would be a mistake to reduce this debate to a choice between the United States and China.



China's dominance in the refining and processing of rare earths explains precisely the growing interest in Malaysia. Washington, Tokyo, Paris, Seoul, and Canberra are all seeking—to varying degrees—to diversify their supply sources and processing capabilities. For Kuala Lumpur, this restructuring represents a rare opportunity to move up the industrial value chain.

Lynas, however, illustrates the complexity of the issue. The ore processed in Malaysia comes primarily from Mt Weld in Western Australia. The question is therefore not simply one of ownership of Malaysian resources; it concerns the strategic value of separation and processing capabilities located on Malaysian soil.

In the 21st century, mineral power no longer lies solely in the possession of a deposit. It also lies in mastering refining, separation, processing, technologies, and market access.

Malaysia would thus have little to gain from shutting its doors to Western supply chains in the name of defensive sovereignty. Doing so would jeopardize the very geoeconomic advantage it seeks to build. Yet the opposite approach carries its own risk: that an economic diversification strategy might lead, almost imperceptibly, to a security integration that was not explicitly chosen.

Reducing dependence on China does not automatically yield strategic autonomy.

Three Forms of Sovereignty in One Territory

The Lynas case reveals three dimensions of sovereignty that do not necessarily align.

The first is territorial: a facility operating in Malaysia is subject to Malaysian laws, licenses, and regulations.

The second is commercial: Lynas remains an Australian company with its own interests and

contractual autonomy, within the limits of applicable law. The third scenario is strategic: it arises when a product originating from facilities based in Malaysia becomes an input explicitly intended for the military or national security needs of a foreign state.

This is where the traditional distinction between economics and security falls short. A decision that is legally private can have foreign policy consequences; a civilian factory can take on the value of a security asset; a commercial contract signed by a foreign company can alter perceptions of the host country's strategic position.

The question for Putrajaya can thus be stated simply: at what point does a commercial decision made by a foreign company operating in Malaysia become a strategic decision over which the Malaysian state should have oversight?

The answer cannot be systematic intervention in private contracts. That would undermine the very attractiveness Malaysia seeks to cultivate. Yet, treating all end destinations as strategically equivalent would be equally inadequate.

Sovereignty over critical minerals is no longer just a matter of subsoil ownership or the power to ban exports. It also entails the ability to assess the strategic destination of industrial capabilities located within the national territory.

From value chain to security chain

The challenge lies in the deeply dual nature of rare earths. The same elements used in electric vehicles, wind turbines, and advanced electronics can also serve radars, guidance systems, aerospace platforms, and other military equipment. The boundary between civilian and security applications is therefore rarely clear-cut.

Malaysia sought to enter the global rare earth value chain. It is discovering that it is simultaneously entering their security chain.

This realization compels a rethinking of non-alignment. In the past, non-alignment could be viewed primarily as a diplomatic stance: avoiding exclusive membership in a bloc, diversifying partnerships, and maintaining independent judgment regarding major international crises. In today's strategic industries, however, autonomy is becoming a matter of infrastructure as well. Semiconductors, artificial intelligence, energy technologies, digital infrastructure, and critical minerals now lie at the intersection of markets and power. An autonomous foreign policy must therefore consider not only a country's alliances but also the strategic architectures into which its economic infrastructure is increasingly being integrated.

A Mirror for Paris

This Malaysian issue is not peripheral for France.

Paris and Tokyo have structured their cooperation on critical minerals around their 2024 bilateral declaration, which was reinforced in 2026 by a new roadmap. The Caremag project in southwestern France is a concrete example of this: Japan, through its public agency JOGMEC, has committed approximately €100 million, while the French state is backing the project with around €106 million. Both governments have also announced plans to jointly develop a "resource diplomacy" strategy with producer nations.

Malaysia is not a party to this Franco-Japanese agreement. Nevertheless, it operates within the same framework of diversification: since 2011, Japan has supported the Lynas Australia-Malaysia supply chain to reduce its vulnerability to Chinese supplies. Thus, Caremag in France and Lynas in Malaysia contribute—albeit through different paths—to the same Japanese resilience strategy.

This parallel is particularly relevant given that France's Indo-Pacific doctrine also rests on the principle that cooperation must not be confused

with dependence. Emmanuel Macron articulated this clearly in Singapore: France can be an ally of the United States and cooperate with China while still upholding its own strategic autonomy.

For both Paris and Kuala Lumpur, autonomy may no longer be about choosing the right alignment, but rather about preserving enough options to avoid being forced to choose one.

The Malaysian experience thus highlights the need to distinguish between three often-confused concepts: diversification, resilience, and autonomy. Diversifying suppliers reduces vulnerability. Strengthening resilience enables the absorption of shocks. Autonomy, meanwhile, entails retaining the capacity to make decisions.

Preserving Choice

Malaysia's response should therefore be neither protectionism nor alignment.

It could rest on three principles. First, distinguishing between foreign investment and strategic delegation: welcoming international capital and companies does not mean that the security implications of their activities should escape the host state's scrutiny.

Second, establishing a proportionate end-use review mechanism for contracts directly involving defense ministries, armed forces, or foreign military programs. The aim would not be to politicize every transaction, but to identify those that clearly cross the threshold between commerce and security.

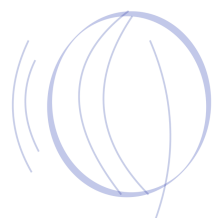
Finally, pursuing a strategic diversification of industrial partnerships. The United States, Japan, the European Union, Australia, South Korea, China, and other partners should not be viewed as mutually exclusive choices, but rather as a portfolio of interdependencies that prevents any single dominant relationship from turning into strategic dependence.

The goal is not independence. In such complex supply chains, that would be both unlikely and costly. The goal is to preserve choice.

The Lynas case serves less as an anomaly than as a warning. As great-power competition transforms economic infrastructure into security assets, middle powers must learn to benefit from interdependence without losing the ability to determine its ultimate purpose.

For Malaysia, strategic autonomy means neither autarky nor maintaining a permanent equidistance between Washington and Beijing. It lies in the ability to decide when, how, and for what strategic ends the interdependencies present within its territory can be leveraged.

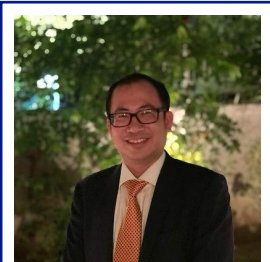
This is perhaps where true sovereignty over critical minerals begins in the twenty-first century.■



La sentence arbitrale sur la mer de Chine méridionale : droit, accès et contrôle dix ans plus tard

Do Thanh Hai, chercheur principal à l'*East Sea Institute* (Institut de la mer de l'Est), rattaché à l'Académie diplomatique du Vietnam.

Do Thanh Hai, Senior Fellow at the East Sea Institute, Diplomatic Academy of Vietnam.



Do Thanh Hai
IHEDN - SIIP (2025)

Les opinions exprimées ici n'engagent que leur auteur et ne reflètent pas celles d'un gouvernement ou d'une institution.

The views expressed here are solely those of the author and do not reflect those of any government or institution.

Dix ans après la sentence arbitrale sur la mer de Chine méridionale, le débat porte encore souvent sur la question de savoir si la décision a « fonctionné ». La Chine a rejeté la sentence, les incidents coercitifs se sont poursuivis et la mer de Chine méridionale demeure un point chaud régional. Toutefois, juger en termes de succès ou d'échec revient à adopter une perspective trop étroite. La portée durable de cette sentence réside dans la clarification du cadre juridique et dans la mise en évidence du décalage entre les droits juridiques et le contrôle effectif.

Le tribunal a pris soin de délimiter précisément le champ de ses décisions. Dans sa sentence du 12 juillet 2016, il ne s'est prononcé ni sur la souveraineté des territoires terrestres ni sur la délimitation des frontières maritimes. Il a en revanche traité des droits historiques, des droits maritimes, du statut des éléments géographiques et de la légalité de certaines actions chinoises. Il a conclu qu'il n'existait aucun fondement juridique aux revendications de droits historiques sur les ressources à l'intérieur de la « ligne en neuf traits » au-delà des droits autorisés par la CNUDM, et que les éléments des îles Spratleys, pris individuellement ou

collectivement, ne pouvaient générer ni zone économique exclusive ni plateau continental.

Cette clarification a réduit la marge d'interprétation divergente concernant les droits maritimes. Avant 2016, l'incertitude quant à la portée juridique de la ligne en neuf traits permettait la coexistence d'arguments fondés sur l'histoire, la juridiction et les droits maritimes, tout en offrant à Pékin une certaine souplesse diplomatique et opérationnelle.

Après la sentence, les questions juridiques ont été plus clairement dissociées des enjeux stratégiques. L'enjeu n'était plus seulement de savoir ce que revendiquait la Chine, mais comment les États se comporteraient lorsque les positions juridiques et le contrôle effectif en mer divergeaient.

La Chine a rejeté la décision, la qualifiant de « nulle et non avenue » et dénuée de force contraignante. Parallèlement, ses garde-côtes et d'autres acteurs maritimes ont poursuivi leurs patrouilles et leur présence autour des éléments contestés, ainsi que la mise en œuvre de mesures administratives et opérationnelles visant à affirmer la position chinoise.

Ces activités préexistaient à la sentence, et la décision elle-même n'a pas provoqué la militarisation de la mer de Chine méridionale. La période postérieure à 2016 a plutôt mis en évidence le fait qu'une clarification juridique ne pouvait, à elle seule, déterminer l'issue de situations où l'accès et la présence restaient contestés.

Le récif *Second Thomas* illustre cette tension. Le tribunal a établi que ce récif est une élévation à marée basse ne générant aucune zone maritime propre et qu'il se situe à l'intérieur de la zone économique exclusive des Philippines. Pourtant, l'accès au BRP Sierra Madre (chaland de débarquement des Philippines) a donné lieu à plusieurs reprises à des confrontations physiques. En juin 2024, Reuters a rapporté que Manille accusait du personnel chinois d'avoir recouru à une force agressive et illégale, tandis que Pékin contestait cette version des faits et défendait ses agissements. Cet épisode a démontré que, si le fondement juridique peut être clair, son exercice concret reste contesté.

La sentence arbitrale est également devenue une référence majeure pour la politique philippine. Manille s'en est prévalu dans le cadre de sa diplomatie, de sa communication publique et de ses efforts pour bâtir des coalitions. Le pays a intensifié sa coopération en matière de défense avec les États-Unis et renforcé ses liens de sécurité avec l'Australie, le Japon, le Canada et d'autres partenaires. Ces évolutions résultent de facteurs multiples, notamment la concurrence régionale et l'évolution de la perception des menaces, mais la sentence offre aux Philippines une base juridique plus solide pour exposer leur position en mer.

C'est là tout le paradoxe de cette sentence : elle a renforcé la clarté juridique tout en

soulignant les limites du règlement juridictionnel lorsque l'application effective dépend du comportement des États, de leur présence opérationnelle et de leur volonté politique. Le droit demeure central, mais il s'inscrit dans un contexte incluant la dissuasion, la gestion de crise, la crédibilité des alliances et la capacité des États à exercer leurs droits en mer.

Les négociations de l'ASEAN sur un code de conduite constituent donc une prochaine étape décisive. En tant que future présidente de l'ASEAN en 2026, les Philippines soutiennent que tout code relatif à la mer de Chine méridionale doit se fonder sur la CNUDM et le droit international. L'enjeu ne consiste pas simplement à parvenir à un accord, mais à veiller à ce que ce code ne recrée pas l'ambiguïté que le tribunal avait contribué à réduire. Un arrangement durable doit favoriser la gestion des crises sans pour autant affaiblir les droits maritimes légitimes ni normaliser des restrictions d'accès imposées par la coercition.

Dix ans plus tard, la sentence n'a ni résolu le différend en mer de Chine méridionale ni perdu sa pertinence faute de mécanisme d'exécution directe. Sa contribution durable est plus modeste, mais significative : elle a clarifié des questions juridiques importantes et a permis de mieux distinguer le droit à un titre juridique de l'exercice effectif du contrôle. Le défi majeur ne réside plus tant dans l'identification du droit applicable que dans la capacité des États à exercer leurs droits légitimes sans subir de coercition récurrente. La sentence n'a pas transformé un différend juridique en un enjeu stratégique ; elle a simplement rendu plus difficile de occulter les dimensions stratégiques d'un conflit préexistant.■

The South China Sea Arbitral Award: Law, Access, and Control Ten Years Later

Ten years after the South China Sea arbitral award, the debate often still centers on whether the decision "worked." China rejected the ruling, coercive incidents have continued, and the South China Sea remains a regional flashpoint. However, judging the award in terms of success or failure adopts too narrow a perspective. Its enduring significance lies in the clarification of the legal framework and the highlighting of the gap between legal rights and effective control.

The tribunal took care to precisely define the scope of its rulings. In its award of July 12, 2016, it did not rule on the sovereignty of land territories or the delimitation of maritime boundaries. Instead, it addressed historic rights, maritime rights, the status of geographical features, and the legality of certain Chinese actions. It concluded that there was no legal basis for claims to historic rights over resources within the "nine-dash line" beyond the rights permitted under UNCLOS, and that the features of the Spratly Islands—whether taken individually or collectively—could generate neither an exclusive economic zone nor a continental shelf.

This clarification narrowed the scope for divergent interpretations regarding maritime rights. Prior to 2016, uncertainty regarding the legal scope of the nine-dash line allowed for the coexistence of arguments based on history, jurisdiction, and maritime rights, while affording Beijing a degree of diplomatic and operational flexibility.

Following the ruling, legal issues became more clearly distinguished from strategic concerns. The issue was no longer merely what China claimed, but how states would behave when legal positions and effective control at sea diverged.

China rejected the decision, deeming it "null and void" and lacking binding force. At the same time, its coast guard and other maritime actors continued their patrols and presence around disputed features, as well as the implementation of administrative and operational measures intended to assert China's position.

These activities predated the ruling, and the decision itself did not trigger the militarization of the South China Sea. Rather, the post-2016 period highlighted the fact that legal clarification alone could not determine the outcome of situations where access and presence remained contested.

Second Thomas Shoal illustrates this tension. The tribunal determined that the shoal is a low-tide elevation generating no maritime zones of its own and that it lies within the Philippines' exclusive economic zone. Yet, access to the BRP Sierra Madre has repeatedly led to physical confrontations. In June 2024, Reuters reported that Manila accused Chinese personnel of using aggressive and unlawful force, while Beijing disputed this account and defended its actions. This episode demonstrated that while the legal basis may be clear, its practical application remains contested.

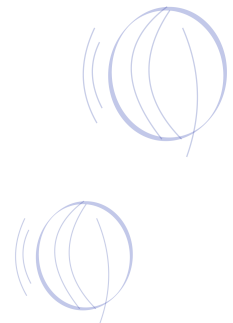
The arbitral award has also become a key reference point for Philippine policy. Manila has leveraged it in its diplomacy, public messaging, and coalition-building efforts. The country has stepped up defense cooperation with the United States and strengthened security ties with Australia, Japan, Canada, and other partners. These developments stem from multiple factors—including regional competition and shifting threat perceptions—but the award provides the Philippines with a more solid legal foundation to articulate its position at sea.

This highlights the paradox of the ruling: it enhanced legal clarity while underscoring the limitations of judicial settlement when effective enforcement hinges on state behavior, operational presence, and political will. Law remains central, yet it operates within a broader context that includes deterrence, crisis management, alliance credibility, and the capacity of states to exercise their rights at sea.

ASEAN negotiations on a code of conduct therefore represent a crucial next step. As the incoming ASEAN chair for 2026, the Philippines maintains that any code concerning the South China Sea must be grounded in UNCLOS and international law. The goal is not merely to reach an agreement, but to ensure that the code does not recreate the ambiguity the tribunal had helped to reduce. A sustainable

arrangement must facilitate crisis management without undermining legitimate maritime rights or normalizing access restrictions imposed through coercion.

Ten years on, the ruling has neither resolved the South China Sea dispute nor lost its relevance due to the lack of a direct enforcement mechanism. Its enduring contribution is more modest yet significant: it clarified important legal issues and helped distinguish more clearly between the right to legal title and the actual exercise of control. The major challenge lies less in identifying the applicable law than in the ability of states to exercise their legitimate rights without facing recurring coercion. The ruling did not transform a legal dispute into a strategic issue; it simply made it harder to obscure the strategic dimensions of a pre-existing conflict.■



From our IHEDN Auditors around the world

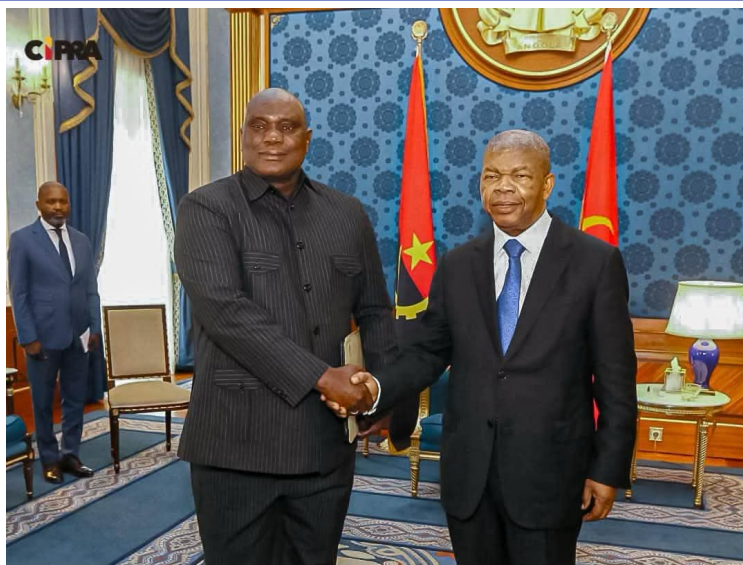
Nouvelles de la communauté internationale des auditeurs de l'IHEDN

Relações Angola – Gâmbia

O Chefe de Estado angolano, João Lourenço, recebeu ao princípio da tarde desta quinta-feira, 30, em Luanda, uma mensagem do Presidente da República da Gâmbia, Adama Barrow, entregue por Sering Modou Nike, Ministro dos Negócios Estrangeiros.

O enviado especial do Presidente Adama Barrow, à saída da audiência, disse aos jornalistas que a missiva do seu líder aborda “questões de interesse mútuo e constitui uma manifestação de amizade, paz e irmandade entre os dois países”.

Insera ainda um convite formulado ao Presidente João Lourenço para visitar oficialmente a República da Gâmbia, em data a acertar pelos canais diplomáticos. A concretização desta visita, asseverou Sering Modou Njie, contribuirá para o reforço das relações entre os dois países



de droite à gauche :

- Monsieur João Lourenço, Chef de l'État angolais,
- Monsieur Sering Modou Njie (IHEDN FICA 2025), ministre des Affaires étrangères de la Gambie

Relations Angola – Gambie

Le chef de l'État angolais, João Lourenço, a reçu le 30 juillet 2025, à Luanda, un message du président de la république de Gambie, Adama Barrow, transmis par Sering Modou Njie, ministre des Affaires étrangères.

À l'issue de l'audience, l'envoyé spécial du président Adama Barrow a déclaré aux journalistes que le message de son dirigeant abordait « des questions d'intérêt mutuel et constituait une manifestation d'amitié, de paix et de fraternité entre les deux pays ».

Il contient également une invitation adressée au président João Lourenço à effectuer une visite officielle en république de Gambie, à une date qui sera fixée par les voies diplomatiques.

La concrétisation de cette visite, a affirmé Sering Modou Njie, contribuera au renforcement des relations entre les deux pays.

de Armindo Laureano, Angola (IHEDN FICA 2025)



À Jakarta 🇮🇩

Natalie Sambhi (Australie) et Sisakhet Sitsangkhom (Laos) (tous deux IHEDN SIIP 2024) à l'occasion de l'ASEAN Think Tanks Summit

In Jakarta 🇮🇩

Nathalie Sambhi (Australia) and SSK (Laos) (both IHEDN SIIP 2024) at the ASEAN Think Tanks Summit.



À Phnom Penh 🇰🇲

Phat Vibolsopheap et Marc Razafindranaly (tous deux IHEDN SIIP 2024) à l'occasion de l'ouverture d'un stage de formation d'officiers d'état-major de l'ONU 🇺🇳 organisé par la France et le Cambodge. (14 septembre 2026)

In Phnom Penh 🇰🇲

Phat Vibolsopheap and Marc Razafindranaly (both IHEDN SIIP 2024) at the opening of a UN 🇺🇳 staff officer training course organized by France and Cambodia. (September 14, 2026)



From India, Swasti Rao (IHEDN SIIP 2023)

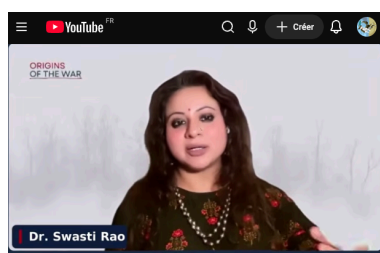
<https://www.youtube.com/watch?v=ZM-Tt24aYag>, (14 09 2026)

Comment la guerre menée par la Russie contre l'Ukraine apparaît-elle au-delà de son contexte européen et transatlantique ?

Dans cet épisode d'« Origines de la guerre », Swasti Rao, docteure à l'École Jindal d'affaires internationales, examine les origines du conflit dans une perspective globale, en s'intéressant particulièrement à l'Inde et aux pays entretenant des liens politiques et historiques de longue date avec la Russie.

Elle explore comment les différents récits relatifs au conflit ont façonné les réactions internationales, notamment ceux qui tendent à minimiser le rôle de l'Ukraine. À partir du cas de l'Inde et de ses relations historiques avec la Russie, elle analyse comment ces récits influencent la manière dont les gouvernements et les sociétés appréhendent les origines du conflit et définissent leurs choix de politique étrangère.

La discussion aborde également les conséquences géopolitiques plus larges de la guerre et ce que les interprétations divergentes du conflit révèlent sur les relations internationales, la sécurité mondiale et la coopération dans un monde de plus en plus polarisé.



Origins of the War: A Conversation with Swasti Rao

Monday, September 14, 2026
11:00 AM – 12:15 PM

ORIGINS OF THE WAR

Dr. Swasti Rao

September 14, 11:00 AM ET

This conversation with Swasti Rao, a professor at the Jindal School of International Affairs, looks at the origins of the war in Ukraine from multiple points of view, starting with its European and transatlantic background and emphasizing the global context for this war, both in its origins and in its consequences.

X

kennaninstitute.org

From India, Rambir Singh Mann (IHEDN SIAMO 2008)

<https://www.etterretningen.no/2026/08/04/smart-arming-europe-a-long-term-strategy-for-security-resilience-and-industrial-renewal/> (04 08 2026)

Par le général de division Rambir Singh Mann, PhD

La prochaine guerre en Europe ne débutera peut-être pas par le franchissement d'une frontière par des chars. Elle pourrait commencer par la rupture d'un câble sous-marin, la paralysie d'un port, le survol d'une base aérienne par un essaim de drones bon marché, une cyberattaque contre un réseau énergétique, une perturbation du GPS dans le Grand Nord, un sabotage de pipelines ou une paralysie politique causée par la peur, la désinformation et le choc économique. Le champ de bataille ne se limitera pas à la ligne de front. Il s'étendra aux mers, au ciel, aux réseaux, aux usines, aux chaînes d'approvisionnement et à la confiance du public en Europe.





From India, Swaran Singh (IHEDN SIAMO 2007)

<https://thepolity.co.in/article/338> (30 08 2026)

What Nepal's flash floods mean for India's climate security

The lesson from Nepal floods is not that the Himalayas are dangerous but of climate-induced dangers moving faster than the institutions designed to manage it. Can the nations move fast enough?



MONDE-IHEDN-AUDITEURS – École militaire, Case 41, 1 place Joffre, 75700 Paris SP 07 - monde.ihedn@gmail.com – Chairperson: Catherine Bouchet-Orphelin & Editorial Committee – General Secretary: Isabelle Chanel – Vice Chairpersons: Isabelle Chanel, Pierre Vauterin (Head of institutional relations, Editorial Committee), Stéphane Volant – Treasurer: Laurent Amelot – Pierre Millan: Editorial Committee.